

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de Mme Léa Salamé, et de M. Hugo Plagnard et M. Julien Duperray, rédacteurs en chef du journal de 20 heures de France 2 2
- Présences en réunion 39

Lundi
2 février 2026
Séance de 10 heures

Compte rendu n° 22

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à dix heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite à tous la bienvenue. Avant de commencer cette audition, je souhaiterais rappeler que la présente commission d'enquête a été créée le 28 octobre 2025. Conformément à l'ordonnance de 1958, elle prendra fin après un délai légal de six mois, soit le 28 avril 2026. En raison des élections municipales, l'Assemblée nationale suspendra ses travaux du 2 au 20 mars. Nos auditions se dérouleront donc jusqu'au 28 février et reprendront le lundi 23 mars. Afin de pouvoir entendre toutes les personnes que cette commission d'enquête souhaite auditionner, j'ai proposé au rapporteur et au bureau d'organiser deux dernières semaines d'audition du 23 mars au 3 avril, ce qui laissera ensuite le temps nécessaire pour la rédaction du rapport.

Dès le début de la commission, j'ai décidé, avec l'accord du rapporteur et du bureau, d'organiser les auditions de manière thématique et structurée, afin de garantir la cohérence et la pertinence de nos travaux. Dès octobre dernier, il a été décidé, à l'unanimité des membres du bureau, de commencer les auditions avec les acteurs de l'audiovisuel public en fonction et de les terminer avec les anciens dirigeants, producteurs, animateurs et présentateurs ainsi que des grandes voix et des grandes figures. Je convoquerai donc ces derniers du lundi 23 mars au vendredi 3 avril. Une réunion de bureau sera organisée dans les prochains jours pour définir et valider ces dernières auditions.

Je vais être très clair : la commission d'enquête, et elle seule, décide des personnes qu'elle souhaite convoquer ; en tant que président, il m'appartient de fixer les dates des auditions, suivant l'organisation cohérente que j'ai rappelée. La commission est maîtresse de son calendrier et de son agenda ; ce ne sont pas nos concitoyens qui décident d'être convoqués, ni la date à laquelle ils souhaitent l'être.

Enfin, j'ai pris connaissance de déclarations qui portent contre l'audiovisuel public des accusations très graves – si les faits étaient avérés, ils pourraient même constituer des infractions pénales. Je rappelle que chaque citoyenne, chaque citoyen français peut me saisir officiellement et saisir officiellement cette commission d'enquête par e-mail ou par courrier, pour porter à notre connaissance des éléments d'information.

Cette commission d'enquête se déroule au sein de l'Assemblée nationale, selon une procédure encadrée par la Constitution et par l'ordonnance de 1958. Elle peut donner lieu à des poursuites et à des condamnations pénales lourdes. Elle ne se tient ni dans les médias ni sur les réseaux sociaux.

Une fois ce propos dit, nous allons pouvoir passer aux auditions de cette journée, qui vont nous permettre d'entendre des figures de l'information de France 2.

Madame Léa Salamé, vous êtes journaliste ; depuis la rentrée de septembre 2025, vous présentez le journal télévisé (JT) de 20 heures du lundi au jeudi et, depuis 2022, l'émission hebdomadaire « Quelle époque ! », que vous coproduisez avec votre société de production Marinca Prod.

Vous êtes sans doute l'une des voix et des figures les plus connues de l'audiovisuel public. Vous avez commencé votre carrière sur France 24 puis sur iTélé, avant d'être présentatrice de plusieurs émissions sur France 2, comme le magazine culturel « Stupéfiant ! »,

ou chroniqueuse, notamment, pendant deux ans, dans l'émission de Laurent Ruquier « On n'est pas couché », où vous côtoyiez par exemple Aymeric Caron et Yann Moix. À partir de septembre 2016, vous avez coprésenté « L'Émission politique » avec David Pujadas, toujours sur France 2, puis « Vous avez la parole », aux côtés de Thomas Sotto.

À la radio, on vous connaît surtout pour avoir coanimé la matinale de France Inter de 2014 à 2025 aux côtés de Nicolas Demorand, avec le succès d'audience que l'on sait.

Nous accueillons également à vos côtés les deux rédacteurs en chef du journal de 20 heures sur France 2.

Monsieur Hugo Plagnard, vous avez commencé votre carrière de journaliste pour le magazine « Capital », sur M6, avant de travailler sur TF1. En 2008, vous avez intégré l'équipe d'« Envoyé spécial », dont vous êtes par la suite devenu rédacteur en chef, après avoir dirigé « Envoyé spécial, la suite ». Vous avez intégré l'équipe du 20 heures de France 2 en 2014. Vous en êtes désormais rédacteur en chef.

Monsieur Julien Duperray, vous travaillez chez France Télévisions depuis presque vingt ans – vous y avez commencé comme journaliste reporter pendant plus de onze ans, avant de devenir chef du service économie et social puis directeur adjoint de la rédaction. Vous êtes rédacteur en chef du journal de 20 heures depuis septembre 2024.

L'audience du 20 heures de France 2 en fait le deuxième journal de France, derrière celui de TF1. Le lundi 26 janvier 2026, sa première partie, qui dure jusqu'à 20 h 30, a réalisé sa deuxième meilleure audience depuis la rentrée de septembre, avec 4,1 millions de téléspectateurs, contre 5,1 millions pour le journal de TF1 et 2,14 millions pour celui de M6, dans un format différent.

Nous avons de nombreuses questions à vous poser, pour mieux comprendre la mécanique d'un journal télévisé, qu'il s'agisse du choix des sujets et des angles éditoriaux ; de la manière dont vous garantissez le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information ; de la spécificité, pour ne pas dire la raison d'être, d'un journal télévisé de l'audiovisuel public ; enfin des outils et des procédures que vous avez adoptés pour éviter les manquements et les erreurs, comme la confusion entre Dominique Bernard et Samuel Paty, qui a suscité l'émoi des Français.

Madame Salamé, je précise que vous partagez votre vie avec M. Glucksmann. J'espère qu'il est inutile de rappeler que, dans notre pays, au moins depuis Olympe de Gouges – je ne ferai pas aux députés l'affront de citer Simone Veil et Simone de Beauvoir –, les femmes ont acquis leur liberté ; que le mariage et le concubinage ne sont pas des délégations politiques ; que, heureusement, les femmes pensent et agissent de manière autonome – ce pour quoi elles se sont battues. Cela ne vous empêchera pas de répondre aux questions sur le sujet mais, je le dis avec la plus grande solennité : en France, nos concitoyens et nos concitoyennes sont jaugés selon leurs actes et certainement pas selon leur filiation ou leurs relations privées. Partager la vie d'un homme politique n'est interdit ni par la charte d'éthique professionnelle des journalistes, ni par la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes – nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie de déclarer tout intérêt privé ou public de nature à influencer vos propos.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. Julien Duperray, Mme Léa Salamé et M. Hugo Plagnard prêtent successivement serment.)

Mme Léa Salamé. L'information est un bien public et une condition de la démocratie. Informer les Français de l'actualité du coin de la rue comme du bout du monde est un engagement. C'est un métier, un acte civique que des milliers de journalistes accomplissent tous les jours en France, dans la presse quotidienne régionale, dans la presse nationale, à la télévision, à la radio ou sur les sites d'info. Le travail de tous mes confrères et de toutes mes consœurs, que ce soit au sein de l'audiovisuel public ou sur des chaînes privées, consiste à documenter les faits, à enquêter, à poser des questions, à susciter le débat et la discussion publique, à raconter le monde pour aider les citoyens à le comprendre. Il est indispensable à l'exercice des libertés démocratiques des Françaises et des Français.

J'ai choisi de dédier ma vie à ce métier de journaliste que j'aime passionnément. Je l'exerce avec le souci constant et l'exigence de la transparence, du pluralisme et de l'impartialité. C'est aujourd'hui pour moi un immense honneur que de le faire sur la première édition du service public – j'y reviendrai en détail.

Cependant, nous vivons un moment particulier de notre vie démocratique. Les canaux d'information se sont multipliés ; la vérité des faits est souvent méprisée. C'est pourquoi, sans doute, le travail journalistique n'a jamais été aussi indispensable. Il n'a jamais non plus été si discuté ni si débattu – et c'est une bonne chose. Dans un monde de défiance, les citoyens attendent des journalistes qu'ils rendent des comptes. Ces demandes sont légitimes, nous devons y répondre – nous y pourrions ce matin.

Même si la confiance du public atteint 60 % pour France Télévisions, qui caracole en tête, tous médias confondus, nous ne devons pas nous en contenter ; nous devons au contraire sans cesse chercher à l'augmenter.

Je répondrai à vos questions avec Hugo Plagnard et Julien Duperray, les deux rédacteurs en chef du journal de 20 heures. À travers nous, c'est la voix de près de 400 journalistes qui travaillent chaque jour à diffuser au plus grand nombre une information fiable et de qualité que vous entendrez. L'audiovisuel public appartient à tous les Français. Nous nous exprimerons donc avec exigence, transparence, honnêteté et liberté.

Je suis journaliste depuis plus de vingt ans ; j'ai toujours fait de l'intégrité journalistique et du pluralisme de l'information mes lignes directrices. J'ai aussi travaillé dans le privé, mais c'est au sein du service public que j'ai fait la plus grande partie de ma carrière. C'est un choix et un engagement personnels.

Vous avez dit, monsieur le président, que j'avais commencé à France 24. Ce n'est pas tout à fait exact : j'ai commencé à Public Sénat, aux côtés de Jean-Pierre Elkabbach, grand professionnel auprès de qui j'ai beaucoup appris. J'y ai passé trois ans. En 2007, j'ai rejoint France 24, lors de sa création, avec le souhait de participer à l'élan de cette nouvelle CNN à la française dont rêvait Jacques Chirac ; elle existe toujours et elle fait rayonner la France à l'étranger.

En 2010, j'ai rejoint iTélé, l'ancêtre de CNews, la chaîne info du groupe Canal+. J'ai pu y présenter l'élection présidentielle de 2012 et animer des débats, comme « Ça se dispute » avec Éric Zemmour et Nicolas Domenach.

C'est en 2014 que j'ai rejoint l'audiovisuel public, à la fois à la télévision et à la radio. Dans « On n'est pas couché », sur France 2, je remplaçais Natacha Polony aux côtés de Laurent Ruquier. Dans la matinale d'Inter, j'ai d'abord été intervieweuse du 7 h 50, puis coanimatrice avec Nicolas Demorand.

Je veux dire ma fierté d'avoir présenté la première matinale de France, d'avoir mené, en près de dix ans, quelque 5 000 entretiens, avec des politiques, des penseurs, des intellectuels, des chefs d'entreprise, des artistes, des acteurs de la société civile...

Quand nous avons commencé, il y a près de dix ans, France Inter était la troisième radio de France, derrière RTL et Europe 1. À force de travail et grâce à l'inventivité de l'ensemble des équipes de France Inter, nous sommes parvenus à la première place. France Inter est devenue la première radio de France et sa matinale la première de France ; la saison dernière, qui était ma dernière saison, cette matinale a battu un record historique, en rassemblant plus de 5,5 millions d'auditeurs tous les matins entre 7 heures et 10 heures.

Parallèlement – j'ai presque toujours eu un pied à la radio et un à la télé –, j'ai animé pendant six ans l'émission politique de France Télévisions. J'ai présenté plus de soixante-dix émissions en prime time. Certaines années, je coanimais avec David Pujadas ; d'autres, avec Thomas Sotto ; d'autres encore, j'étais seule à la barre. Alors qu'il est toujours plus difficile, vous le savez, d'intéresser les Français au débat politique, nous nous sommes attelés à cette tâche car je la crois essentielle à la vie publique. Pendant six ans, nous avons proposé aux Françaises et aux Français des débats politiques de fond, parfois électriques, parfois nerveux mais toujours passionnants. Vous m'avez demandé ce qui distinguait la télévision publique du privé : France 2 est la seule grande chaîne à proposer une émission politique toute l'année, tous les ans – pas seulement l'année de la présidentielle. Cela fait partie de son cahier des charges. C'est à ce titre de présentatrice de l'émission politique de France Télé, et probablement de la matinale d'Inter, que j'ai eu l'honneur, en 2022, de présenter, aux côtés de Gilles Bouleau, le moment le plus important de notre vie démocratique : le débat d'entre deux tours – entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

À côté de mon travail de journaliste politique, j'ai toujours souhaité avoir un ancrage culturel fort. La culture fait partie de ma vie et je ressens le besoin de la partager. Dans le magazine « Stupéfiant ! » que nous avons lancé en 2016, nous avons parlé de cinéma, de théâtre, de livres, de spectacle vivant à des millions de Français. Et puis, il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de succéder à Thierry Ardisson et à Laurent Ruquier en reprenant la mythique case du samedi soir de France 2 : c'est depuis trente ans un rendez-vous attendu par les Français, qui n'a d'équivalent sur aucune autre chaîne. Nous avons lancé le magazine « Quelle époque ! », que je présente et coproduit, et qui a connu rapidement un très grand succès d'audience. Sur mon plateau, tous les samedis soir, nous recevons des artistes, des intellectuels, des acteurs de la vie publique et culturelle... Surtout, les gens se parlent ! Nous ne donnons pas la parole à l'un, puis à l'autre ; ils discutent entre eux, ils se parlent, nous échangeons des points de vue et des regards. Et ça, c'est très important. Ce talk-show est aujourd'hui l'un des plus regardés en France ; malgré un contexte audiovisuel en repli, nous arrivons encore à rassembler près de 1,5 million de téléspectateurs jusqu'à 2 heures du matin.

Il y a eu aussi « Quels Jeux ! ». Ce talk-show, retransmis tous les soirs sur France Télévisions pendant les Jeux olympiques et paralympiques et couvert de manière remarquable par le service des sports de France Télé, a connu des succès d'audience record dans cette catégorie, en réunissant jusqu'à 3 millions de personnes en deuxième partie de soirée, jusqu'à minuit, 1 heure du matin parfois.

J'ai aussi lancé, quand j'étais sur France Inter, le podcast « Femmes puissantes ». C'est l'une des choses qui me tiennent le plus à cœur, sans doute l'une de celles dont je suis le plus fier. Il est constitué d'une série d'entretiens avec des femmes issues du monde des affaires et de la politique, avec des femmes médecins et de grandes artistes, de Christine Lagarde à la chirurgienne Chloé Bertolus, en passant par la philosophe Élisabeth Badinter, la colonelle de gendarmerie Karine Lejeune ou la chanteuse Aya Nakamura. Dans ce podcast, j'ai voulu comprendre pourquoi, chez un homme, la puissance et l'ambition sont légitimes alors que, chez une femme, elles paraissent encore trop souvent suspectes et contre-nature. Ce podcast a été écouté par des millions de personnes. Il a d'ailleurs donné naissance à deux livres, coédités par Radio France ; avec 200 000 exemplaires vendus, ce sont de grands succès de librairie.

Surtout, au cours de ces dix dernières années, j'ai toujours eu à cœur d'ouvrir grandes les portes et les fenêtres de la radio et de la télévision publiques à tous les points de vue, à tous les regards, à toutes les personnalités et à toutes les opinions. J'ai toujours cherché l'échange contradictoire, le débat et l'ouverture d'esprit. En effet, avant d'être une obligation professionnelle, le pluralisme est chez moi une conviction personnelle. Je suis née au Liban, en pleine guerre civile, et j'ai appris bien trop tôt ce que cause le fracas du monde lorsqu'on ne sait plus se parler ni échanger. Je suis arrivée en France à l'âge de 5 ans, j'ai été naturalisée à 10 ans ; être au service de mon pays, la France, et de ses citoyens est pour moi une mission et une immense fierté. En choisissant mon métier, j'ai naturellement trouvé le chemin du service public car j'ai voulu rendre à mon pays ce qu'il m'avait donné.

Le journalisme, ce n'est pas seulement une profession, c'est une vocation et une mission. Comme le médecin soigne et l'instituteur instruit, le journaliste informe. Cette mission a été sanctuarisée comme un pilier de notre démocratie. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen l'a consacrée, les lois sur la liberté de la presse existent depuis 1881 et, même récemment, la Constitution l'a protégée. Comme les médecins ont le serment d'Hippocrate, les journalistes ont leurs règles déontologiques. Elles sont prévues par la charte de Munich qui stipule que, si nous avons des droits, nous avons aussi des obligations et des devoirs.

Le premier d'entre eux, c'est de toujours continuer à faire notre métier, même lorsque cela déplaît, que ce soit à nos employeurs ou au pouvoir politique. C'est d'abord et avant tout un devoir d'honnêteté. Nous devons par ailleurs préserver nos sources et toujours rectifier lorsque nous nous sommes trompés.

Les journalistes sont souvent attaqués. Il y a des pays où ils sont poursuivis et il y a des pays où ils sont tués. Ici, nous jouissons de la liberté. Il y a des pays où ils sont moqués ou conspués, même des démocraties qui ne sont pas très éloignées de chez nous. Ici, ils sont souvent critiqués, même lorsqu'ils mettent du cœur à faire leur métier. Nous sommes dans un moment de l'histoire où il ne faut pas avoir peur de défendre le journalisme. C'est aussi cela que permet l'audiovisuel public.

Mon attachement au service public est viscéral, et le choix du 20 heures n'avait rien d'aisé, parce que les journaux télévisés sont à un carrefour de leur existence. Je suis parfaitement consciente que je n'ai pas opté pour la facilité en acceptant de présenter le

20 heures, plutôt que d'autres propositions. Mais j'ai préféré l'exigence, le temps long et la qualité. J'ai la conviction que le 20 heures de France 2 est aujourd'hui le plus bel écran qui soit pour l'information. C'est un rendez-vous essentiel, qui fédère chaque soir des millions de téléspectateurs et qui reste un modèle d'exigence journalistique.

Ce JT, je ne l'ai pas inventé, je ne l'ai pas créé. En acceptant la charge de le présenter, j'ai accepté une double mission : le renouveler sans le bousculer. Un JT, c'est d'abord et avant tout – il faut vraiment que vous le compreniez – une œuvre collective, celle de centaines de journalistes, de reporters, d'envoyés spéciaux, de correspondants internationaux. Le 20 heures, ce n'est pas le journal de la présentatrice, c'est le journal de la rédaction. Par leur travail de terrain remarquable, ces journalistes fournissent aux citoyens des informations les plus justes et les plus précises qui soient. Devant vous, ce matin, je veux rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui, chaque jour, fabriquent cette information, l'amour du service public chevillé au corps.

En rejoignant le 20 heures de France 2, j'ai tenu à ce que sa nouvelle formule soit celle de l'approfondissement. Notre journal fait une large part à l'actualité internationale ; il a pu consacrer des pages entières à la situation en Iran, au retour des djihadistes au Mali, au Venezuela, mais aussi aux salaires des Français, à la dette publique, à la crise des centres-villes ou aux réussites françaises dans le domaine médical.

J'ai aussi veillé à renforcer le pluralisme – c'est très important dans cette enceinte. J'ai voulu que chacun puisse être invité afin de pouvoir s'adresser au plus grand nombre. J'ai tenu, parce que c'était un marqueur important, à recevoir très vite, dès les premières semaines, tous les responsables politiques de tous les partis politiques, du Rassemblement national aux Insoumis, de Jordan Bardella à Jean-Luc Mélenchon, en passant par Bruno Retailleau, Olivier Faure, François Hollande et Sébastien Lecornu, dont l'interview, qui a duré trente minutes, a rassemblé près de 7 millions de téléspectateurs – c'est un record depuis vingt ans.

Nous sommes les seuls à proposer chaque soir une heure d'information exigeante et pertinente – le journal a été allongé par rapport à celui de TF1. C'est désormais un rendez-vous d'information incontournable, sans équivalent dans le paysage audiovisuel français. En outre, nous avons réussi à redresser les audiences dans un contexte de repli qui affecte toutes les chaînes. En un an, l'audience a progressé sur l'ensemble du journal et a même gagné 2 points sur la deuxième partie, qui compte 200 000 téléspectateurs de plus.

Le 20 heures offre un récit de l'actualité et une vision globale de l'information, à l'heure où celle-ci est morcelée et déformée en vidéos TikTok et en courts extraits sur les réseaux sociaux. Le JT raconte le monde entier. Il n'y a pas d'angles morts : nous ne laissons pas de côté ce qui nous dérange ou ce que nous préférierions ignorer. Le 20 heures est par essence un journal populaire. Il donne à tous les citoyens la même information, sans les enfermer dans une bulle d'algorithmes ; vous n'avez pas juste accès à une information qui vous plaît d'avance, vous êtes confronté à toute la réalité.

Le service public nous offre l'immense liberté de pouvoir informer sans chercher à plaire ; de pouvoir travailler sans nous soumettre à un pouvoir, fût-il élu ; il nous donne les moyens d'apporter au plus grand nombre une information de qualité. Une grande liberté confère une immense responsabilité : cela implique de rendre des comptes et, à l'heure de la transparence, de toujours être capable d'expliquer notre démarche. C'est ce que nous allons faire ce matin. Nous ne le faisons pas pour nous ou au nom d'un métier ou d'une corporation ;

nous le faisons parce que nous avons à cœur de défendre un bien commun à tous les Français, pour lequel ils se sont toujours battus : la liberté.

Dans son discours de réception à l'Académie française, François Sureau disait : « La liberté est une étrange chose. Elle disparaît dès qu'on veut en parler. On n'en parle jamais aussi bien que lorsqu'elle a disparu. » Je vous remercie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci beaucoup. Et je passe tout de suite la parole au rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre temps est limité et nous avons beaucoup de questions à vous poser. Je vous remercie donc de répondre aussi brièvement que possible.

D'après les chiffres dont je dispose, TF1 consacre environ 140 millions d'euros par an à l'information. Avec ce budget, elle produit deux des journaux télévisés les plus regardés d'Europe, une chaîne d'information en continu dont l'audience est deux fois supérieure à celle de France Info TV, des magazines et des documentaires.

De son côté, France Télévisions dispose de moyens très supérieurs, payés par le contribuable. Elle consacre quelque 230 millions d'euros par an à l'information nationale, soit une augmentation de près de 15 % depuis 2017 ; près de 600 millions vont à France 3, qui sont largement destinés à l'information ; environ 50 millions à France Info TV.

Pourtant, les résultats ne suivent pas. En 2025, le 20 heures de TF1 réunissait en moyenne 5,2 millions de téléspectateurs, contre seulement 3,8 millions pour celui de France 2.

Comment expliquez-vous que, avec deux fois plus de moyens que son concurrent privé TF1, France Télévision réalise une audience nettement inférieure ? Selon vous, le problème vient-il de la stratégie, de la ligne éditoriale ou de la gouvernance ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette question renvoie à celle de la singularité du journal de France 2.

Mme Léa Salamé. Vous avez raison de comparer l'audience de France 2 avec celle de TF1 mais il faut dire que TF1 a toujours été en tête. Il y a dix ans, elle pouvait faire 40 % de parts de marché quand France 2 n'en faisait que 22 % ; ces dernières années, l'écart s'est beaucoup resserré.

Les équipes de TF1 font un travail remarquable et nous le soulignons. Nous faisons un journal différent. Nous donnons une grande place à l'explication et à l'approfondissement. Par exemple, quand ils font un sujet sur l'Iran dans le journal, nous en faisons cinq. Les rédacteurs en chef, qui sont sur France Télévisions depuis bien plus longtemps que moi, complèteront ma réponse.

Vous parlez de l'audience. Il faut d'abord dire que la télévision est chaque année moins regardée et que toutes les chaînes sont touchées, à toutes les heures.

L'audience, c'est très important et, pour moi, ça l'a toujours été. J'ai toujours voulu faire rimer exigence du service public avec audience. J'y suis parvenue à la matinale de France Inter. Mais nous ne sommes pas devenus première matinale de France en trois secondes, en claquant des doigts. Cela a mis du temps. Avec « Quelle époque ! », nous avons augmenté l'audience de la case de 33 %, dans un contexte de repli. Là aussi, cela requiert du temps.

L'audience du 20 heures de France Télévisions remonte. La saison dernière a été contrastée. Il y a eu beaucoup de changements pendant l'été, de jokers notamment. Alexandre Kara vous l'a dit la semaine dernière : les audiences descendent par l'ascenseur, mais elles montent par l'escalier. Nous n'y arriverons pas en trois jours, mais elles sont en train de remonter. D'ailleurs, je remercie les équipes, qui sont très heureuses de ce que nous sommes en train de faire. La seconde partie est celle de l'approfondissement – 15 minutes sur l'Iran, sur le Mali, sur le Darfour par exemple –, et nous pouvons dire que nous avons réussi à gagner 2 points sur ces sujets-là. En outre, sur la première partie, sur l'ensemble du journal, je crois qu'on est quasiment à 1 point de plus qu'il y a un an. Au mois de janvier, les audiences du 20 heures ont encore plus augmenté : la première semaine a été la meilleure des treize derniers mois, avec une moyenne de 4,2 millions de téléspectateurs. Vous avez parlé du 26 janvier, monsieur le président : l'audience a atteint non 4,1 mais 4,3 millions de spectateurs. Une moyenne de 4,2 millions sur quatre jours, c'est colossal. Franchement, nous sommes en train de remonter le journal. La semaine dernière, nous avons établi notre record de la saison en parts d'audience, avec 20,8 %. Ça monte petit à petit. C'est un grand paquebot, le changement est progressif, mais les gens sont en train de s'habituer et prennent de plus en plus le réflexe de venir nous voir. Il y a de plus en plus de CSP+ (catégories socioprofessionnelles les plus favorisées), en même temps qu'un public plus populaire.

Vous m'interrogez sur l'audience ; je peux vous dire que nous sommes en train d'inverser la courbe et que nous en sommes très contents.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a placé de grands espoirs en vous et on peut le comprendre, étant donné votre expérience et votre compétence. Vous saviez que le défi serait de taille puisque, dans un entretien à *Elle* publié le 25 septembre, vous confiez : « L'important pour moi c'était de stabiliser les audiences, je savais en acceptant cette mission que cela allait être difficile. »

De septembre à décembre 2025, vous avez attiré en moyenne 3,78 millions de téléspectateurs, soit 19,7 % de part d'audience. Sur la même période, en 2024, votre prédécesseure, Anne-Sophie Lapix, en avait 230 000 de plus, de même que votre joker, Jean-Baptiste Marteau, pendant les vacances de la Toussaint et de Noël. Pour mettre ces chiffres en perspective, je précise que vous avez réalisé la semaine dernière les meilleurs scores depuis votre arrivée, et il faut s'en féliciter pour le service public, même si vous restez en moyenne autour de 3,83 millions.

Selon vous, quelles raisons expliquent que votre audience soit plus faible que celle d'Anne-Sophie Lapix et, même si c'est très ponctuel et que d'autres facteurs peuvent intervenir, que celle de votre joker ?

M. Julien Duperray, rédacteur en chef du journal de 20 heures de France 2. S'agissant du financement de l'information au sein du groupe France Télévisions, je tiens à préciser que notre périmètre, défini par le cahier des charges décidé par notre tutelle, est sans égal chez nos concurrents puisqu'il est particulièrement large. L'information à France Télévisions ne se réduit pas au journal de 20 heures, elle couvre les différents journaux télévisés, l'offre régionale des rédactions de France 3 Régions, les rédactions outre-mer, France Info, notre chaîne info ainsi que le site. Comparer avec d'autres chaînes et d'autres médias n'a donc pas forcément beaucoup de sens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'ai fait une comparaison avec TF1, c'est que le chiffre de 230 millions d'euros issu des documents fournis par France Télévisions exclut, je crois, l'offre d'information de France 3 Régions et l'information outre-mer.

M. Hugo Plagnard, rédacteur en chef du journal de 20 heures de France 2. Vous avez aussi évoqué les meilleures audiences obtenues par les jokers. Travaillant depuis un certain temps pour les journaux télévisés de France 2 et de France 3, je peux vous dire qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté. Pendant les vacances, le contexte de la concurrence n'est pas le même que le reste de l'année : plusieurs talk-shows interrompent leur diffusion ou rediffusent de précédentes émissions. Par ailleurs, le public qui regarde la télé est plus fourni. Ce contexte explique bien des choses et ce n'est pas faire injure aux qualités professionnelles de Jean-Baptiste Marteau, qui fait un excellent travail, que de le souligner. Vous vérifierez vous-mêmes les chiffres de nos concurrents mais le même phénomène s'observe à TF1 : Jean-Baptiste Boursier a de meilleurs scores que le titulaire, Gilles Bouleau.

Mme Léa Salamé. Je saluerai d'abord le travail de Jean-Baptiste Marteau, dont je vous invite à regarder la matinale sur France Info. C'est moi-même qui l'ai poussé auprès de la direction pour qu'il soit mon joker.

Le phénomène que souligne Hugo Plagnard s'observe effectivement depuis vingt ans : Julien Arnaud faisait de meilleures audiences qu'Anne-Sophie Lapix tout comme Thomas Sotto dépassait celles de Laurent Delahousse. Pourquoi ? Pendant les vacances, plus de monde regarde la télé et nos concurrents habituels – « Quotidien », l'émission de Cyril Hanouna, « C à vous » – sont en général en vacances deux semaines à Noël. Pendant toute une semaine en janvier, nous avons rassemblé 4,3 millions de téléspectateurs, ce qui est un record. Avec 7 millions de téléspectateurs pour le journal où nous avons reçu Sébastien Lecornu, nous avons atteint un record sans précédent depuis vingt ans. Les études, sur lesquelles je me suis penchée pour préparer cette audition, disent que de septembre à décembre, les audiences ont été en hausse de plus de 2 points pour l'ensemble du journal. Par ailleurs, elles montrent que sur une période d'un an, France 2 est la chaîne qui a progressé le plus entre vingt heures et vingt et une heures, en dehors de W9 et de Cyril Hanouna. Croyez-moi, on va continuer ! Vous jugerez les équipes en juin car il faut toujours du temps pour s'installer, apporter des changements et laisser les gens s'habituer. Les signaux, notamment depuis décembre et janvier, sont extrêmement encourageants – nous savons lire les courbes d'audience.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous nous réjouissons de ces bons signaux et vous avez évidemment tout notre soutien. Ma question portera sur la direction de l'information de France Télévisions dont vous dépendez. Vous n'ignorez pas que M. Sitbon-Gomez, numéro 2 de France Télévisions, a repris en octobre dernier la direction de l'information. Lorsqu'il a été recruté par Delphine Ernotte, il ne disposait d'aucune d'expérience dans les médias et son parcours professionnel était cantonné à des métiers ou à des fonctions exclusivement dédiés à Europe Écologie-Les Verts (EELV). Jusqu'à l'été dernier, sur internet, il était simplement présenté sous l'intitulé d'activiste politique. La semaine dernière, lors de l'audition des responsables de la direction de l'information de France Télévisions, M. Kara, ancien directeur de l'information, rappelait la rigueur, l'exigence et la responsabilité qu'implique la détention d'une carte de presse. Or monsieur Sitbon-Gomez, qui se trouve à la tête de près de 3 000 journalistes, ne dispose pas d'une telle carte. M. Kara a résumé cette situation par une comparaison plus qu'équivoque, consistant à faire un parallèle avec la situation de certains ministres qui occupent des postes dont ils ne seraient pas forcément spécialistes. En tant que journaliste placée sous son autorité, considérez-vous M. Sitbon-Gomez comme pleinement légitime pour exercer ses fonctions ? Vous qui avez une vingtaine d'années d'expérience en

tant que journaliste, avez-vous le sentiment d'apprendre auprès de lui, même si ce n'est pas votre manager direct ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Une précision, monsieur le rapporteur, car vous avez fait une petite erreur : le directeur de l'information de France Télévisions est Philippe Corbé et il sera *a priori* placé sous l'autorité de M. Sitbon-Gomez.

M. Hugo Plagnard. Votre question est légitime mais dans l'exercice quotidien de notre travail, cela ne pose aucun problème : la rédaction en chef du 20 heures n'a que la direction de l'information comme interlocutrice : dans nos échanges éditoriaux ou lors des conférences de rédaction, elle est seule présente.

Mme Léa Salamé. C'est Alexandre Kara qui m'a fait la proposition de présenter le 20 heures : lui et Delphine Ernotte-Cunci furent mes deux interlocuteurs pour traiter de mon arrivée. C'est plus pour « Quelle époque ! » que j'ai été en lien avec Stéphane Sitbon-Gomez. Les journalistes, les rédacteurs en chef du 20 heures et moi-même ne le voyons quasiment pas. C'est au directeur de l'information qu'on parle, c'est avec lui qu'on prend des décisions. Les questions et discussions sont nombreuses : êtes-vous sûrs de commencer comme ça ? Est-ce bien de hiérarchiser les infos de cette manière ? Ne voulez-vous pas inviter un tel ou une telle ? Qu'est-ce que vous pensez de faire un sujet sur ça... ? Stéphane Sitbon-Gomez, même si l'info lui est rattachée sur l'organigramme, n'est pas présent pendant nos conférences de rédaction du matin ou de l'après-midi. C'est le directeur de l'information qui y assiste et Alexandre Kara comme Philippe Corbé – que je connais puisqu'il a travaillé sur France Inter – ont tous les deux leur carte de presse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 26 décembre 2015, vous avez déclaré dans *Le Nouvel Obs* : « une nouvelle génération, la mienne, a dit : ça suffit ce côté on déjeune, je te refile les questions avant l'interview et tu me fais la dépêche sur tel sujet, c'est terminé. ». À qui pensiez-vous précisément ? Depuis, au sein du service public, avez-vous eu connaissance de journalistes à qui on continuerait de suggérer ou de dicter des questions, des sujets ou des dépêches dans un cadre informel, notamment celui d'un déjeuner ?

Mme Léa Salamé. Ces propos, je pourrais les reprendre aujourd'hui. Il fut un temps où, effectivement, certains journalistes, certains grands interviewers et grands professionnels – je ne donnerai pas de noms – préparaient la veille l'interview avec leur invité politique sur le mode « à cette question, tu répondras ça et ça fera une dépêche ». Je crois pouvoir vous dire, qu'il s'agisse du service public ou des chaînes privées, que ce n'est plus du tout le cas. La transparence est beaucoup plus grande : nous sommes dans une période où tout est vérifié et surveillé.

Quant à moi, qui ai pu réaliser près de 5 000 entretiens ces dix dernières années, jamais je n'ai parlé à mes invités avant de les recevoir. Les éditorialistes politiques, et ils ont raison, font souvent des déjeuners pour avoir des infos et nourrir leurs papiers. Parmi les interviewers, il y a deux catégories : ceux qui acceptent les cafés et les déjeuners, ceux qui les refusent. J'appartiens à la deuxième catégorie. Certains de vos collègues m'envoient des textos mais je dis non. Je décline poliment les propositions car j'estime que cela viendrait vicier ma manière d'interroger, surtout si le déjeuner a été sympathique. Je préfère mettre de la distance. Il a dû m'arriver une fois ou deux en vingt ans de prendre un café avec un homme politique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez vouloir mettre le plus de distance possible avec les politiques. Quelle appréciation portez-vous sur ce qu'on a appelé l'affaire

Patrick Cohen et Thomas Legrand ? Ces deux journalistes, rappelons-le, figures bien connues de l'audiovisuel public, ont été surpris dans un café avec des cadres du parti socialiste alors qu'ils étaient peut-être en train d'élaborer une stratégie pour contrer la candidature de Rachida Dati.

Mme Léa Salamé. Je peux me prononcer sur mon travail, ma vie, mon parcours mais je ne commente pas les propos de collègues, encore moins quand il s'agit de propos rapportés. Pour vous répondre honnêtement, cela m'a choquée à un double titre : d'abord parce que des journalistes ont été filmés à leur insu ; ensuite, parce que cela n'a pas choqué plus de monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cela ne vous a pas choquée à un troisième titre que Thomas Legrand dise : « Avec Patrick, Dati, on s'en occupe » ?

Mme Léa Salamé. Je ne commente pas les propos rapportés de mes collègues ; je commente ce que je dis et ce que je fais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 1^{er} novembre dernier, dans votre émission « Quelle époque ! », vous avez choisi de recevoir Xavier Bertrand pour la promotion de son dernier livre *Rien n'est jamais écrit* qui, selon *Le Parisien*, ne se serait vendu qu'à 200 exemplaires, signe manifeste d'un désintérêt massif du public. Pourquoi lui avoir offert une exposition nationale pour la promotion de son ouvrage alors même que votre émission est financée par l'ensemble des Français ? Publié au même moment, *Populicide*, le livre de Philippe de Villiers qui sort régulièrement des best-sellers, s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires, rappelons-le.

Mme Léa Salamé. Votre question est étonnante mais je vais y répondre. Si Xavier Bertrand a été invité à « Quelle époque ! », ce n'est pas seulement pour la sortie de son livre mais aussi pour donner son avis sur l'état de la France. En tant qu'ancien ministre et président de région, c'est une personnalité politique qui compte. Deux semaines après, nous avons reçu Jordan Bardella au moment de la sortie de son livre qui s'est vendu à près de 150 000 exemplaires. Pour ce qui est de Philippe de Villiers, je crois qu'une proposition lui a été faite : vous lui demanderez pourquoi il ne vient pas. Je suis très à l'aise et très fière de me tenir devant vous car « Quelle époque ! » est vraiment l'émission qui, sur le service public, invite tout le monde. Nous avons invité Jordan Bardella à deux reprises, Marion Maréchal, Éric Zemmour, Jean-Luc Mélenchon, Sandrine Rousseau, Clémentine Autain, François Ruffin, Aymeric Caron et puis, bien sûr, des représentants du bloc central comme Gabriel Attal ou Édouard Philippe.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment choisissez-vous vos invités ?

Mme Léa Salamé. En fonction de l'actualité, de leur actualité, de la nôtre. Nous n'invitons pas que des politiques. Parfois, ce sont des intellectuels comme Alain Finkielkraut la semaine dernière ou Alexandre Devecchio, il y a deux semaines. C'est variable et c'est notre responsabilité éditoriale de choisir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Depuis le 1^{er} septembre 2025, vous présentez le journal de 20 heures de France 2. Il s'agit là d'une des fonctions les plus prestigieuses du journalisme télévisé qui vous inscrit dans une lignée marquante de figures de l'information telles que David Pujadas, Patrick Poivre d'Arvor ou encore Léon Zitrone. Cet honneur s'accompagne naturellement d'une responsabilité toute particulière. L'information est une

matière fragile qui exige un souci constant de pluralisme, d'indépendance et d'honnêteté, objectifs qui ont, je le rappelle, une valeur constitutionnelle dans notre pays.

Depuis 2015, comme l'a rappelé M. le président, vous partagez votre vie avec Raphaël Glucksmann : député européen socialiste et fondateur du mouvement Place publique, il est une personnalité régulièrement citée parmi les candidats potentiels à l'élection présidentielle de 2027. Le conjoint est le plus souvent la personne à qui l'on se confie en toute transparence, que l'on soutient, que l'on accompagne dans ses espoirs et aussi dans ses ambitions. Même si absolument personne ici ne doute de vos compétences journalistiques évidentes, quelles garanties concrètes apportez-vous aux Français pour les assurer de votre impartialité et de votre indépendance, tant dans le traitement de l'information que dans la ligne éditoriale du journal, plus particulièrement encore dans le choix et le traitement des invités politiques ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur a cité des hommes ayant présenté le journal télévisé, mais il y a aussi eu des femmes, dont certaines ont été en couple avec des responsables politiques. On pourrait citer Christine Ockrent ou Béatrice Schönberg. Elles avaient pris des engagements, comme celui de se mettre en retrait si leur conjoint était candidat à des élections. Vous avez indiqué que si Raphaël Glucksmann se déclarait candidat à l'élection présidentielle, vous en tireriez toutes les conséquences et vous vous mettriez en retrait, comme vous l'avez fait en mars 2019, lorsque vous avez cessé de présenter « L'Émission politique » sur France 2 ainsi que la matinale de France Inter puisque votre compagnon était candidat aux élections européennes.

Mme Léa Salamé. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, je veux d'abord dire qu'avant d'être la femme de quiconque, je suis une journaliste indépendante, honnête et une femme libre. Personne n'est dupe : tout le monde, et ici plus qu'ailleurs, a dans l'esprit qu'il y a une présidentielle dans un peu plus d'un an. Que les Français se posent la question, c'est légitime, mais je n'ai pas attendu la commission d'enquête pour y répondre et pour adopter une ligne de conduite extrêmement claire. En 2019, quand mon compagnon a décidé d'être candidat aux élections européennes, je me suis retirée de l'antenne le jour même de sa candidature et, je le précise, contre l'avis de ma hiérarchie qui ne voyait pas pourquoi je devais quitter l'antenne. C'est moi qui ai pris les devants et je suis sortie. Cinq ans plus tard, en 2024, quand il a à nouveau été candidat aux élections européennes, même chose, je me suis retirée de l'antenne. Cette ligne de conduite vaut pour toutes les élections. S'il est candidat, je sors de l'antenne. J'ai même anticipé la question au moment où Alexandre Kara et Delphine Ernotte-Cunci m'ont proposé le 20 heures : « vous savez bien que s'il est candidat, je sors immédiatement ».

Entre ces élections, j'ai pu continuer à mener mon travail en toute impartialité. Depuis sept ans qu'il est député européen, j'ai pu faire les émissions politiques les plus écoutées, en *prime time*, dans lesquelles j'ai reçu absolument tout le monde. Tous les matins à la radio, j'ai pu inviter vos collègues, vous-mêmes parfois et vous êtes venus.

La plus grande preuve de mon impartialité, s'il devait en avoir une, c'est le débat d'entre-deux-tours, il y a trois ans. Si Emmanuel Macron ou Marine Le Pen avaient eu ne serait-ce qu'un petit doute, pensez-vous sérieusement que j'aurais été autorisée à arbitrer ce débat aux côtés de Gilles Bouleau ? Je reçois près de 400 invités par an. Vous pouvez juger mes interviews bonnes, moyennes ou ratées, mais jamais personne n'a pu laisser entendre que mon compagnon ou quiconque tenait mon stylo. Je n'ai jamais fait une seule interview sous l'influence de quiconque.

Par ailleurs, monsieur le rapporteur, je ne sais pas si vous êtes marié – c’est votre vie privée, ça ne me regarde pas –, ...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On finira par savoir...

Mme Léa Salamé. ...mais pensez-vous sérieusement qu’en 2026, une femme pense, vote, prie forcément comme son mari, qu’une femme fait ce que lui demande son mari ? Pour ma part, je ne le pense pas et ce n’est pas seulement en raison d’un principe féministe – cela aurait pu être la situation inverse –, c’est aussi en vertu d’un principe républicain : on n’est pas jugé ou condamné sur les opinions de son conjoint. Par ailleurs, le vote est personnel et secret.

On pourrait se demander *a contrario* pourquoi je me retire à chaque fois. Beaucoup de gens me disent ne pas trouver ça normal : pourquoi est-ce toujours aux femmes de se sacrifier ? Si je me retire, c’est parce que je ne veux pas que les Français puissent avoir le moindre doute, la moindre suspicion. Mon indépendance, mesdames et messieurs les députés, c’est mon talisman. J’y tiens plus que tout. Ce qui me lie aux Français, ce qui me lie au public, c’est une chose extrêmement fragile qu’on appelle la confiance.

M. Hugo Plagnard. Je soulignerai un point fondamental, c’est que le travail de la rédaction en chef d’un journal est collectif : nous échangeons entre nous et avec les services, y compris pour la politique. Léa, évidemment, ne décide pas toute seule de tout.

Mme Léa Salamé. Monsieur le président, vous avez évoqué la « jurisprudence Béatrice Schönberg ». Quand j’ai accepté de présenter le 20 heures, je l’ai appelée ainsi qu’Anne Sinclair. J’aimerais apporter quelques précisions parce qu’on réécrit parfois un peu l’histoire. Anne Sinclair a continué à présenter « 7 sur 7 » tous les dimanches pendant des mois alors même que son mari était ministre de l’industrie. C’est seulement lorsqu’il a été nommé au superministère de Bercy et qu’il est devenu numéro 2 du gouvernement de Lionel Jospin qu’elle s’est retirée. Quant à Béatrice Schönberg, elle est restée au 20 heures des mois durant alors que son compagnon était ministre sous Jacques Chirac. Elle n’a cessé de le présenter qu’au moment du lancement de la campagne officielle de la présidentielle, deux mois environ avant l’élection.

Les règles sont très claires pour moi : à ce stade, et à moins que vous ne disposiez d’informations que je n’ai pas, il n’est pas candidat, mon compagnon est seulement député européen. Moi, je mène mon travail en toute impartialité, en toute indépendance. Personne ne me tient le crayon, je ne suis pas une femme sous influence. Si un jour, dans six mois, dans un an, il se décidait à être candidat, je quitterais le 20 heures immédiatement.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je poserai une deuxième et dernière question sur ce sujet, dont je ne veux pas faire le point central de cette audition. Je ne remets nullement en cause vos compétences et personne ici d’ailleurs ne le fera, j’en suis certain. Votre carrière de journaliste, longue de plus de vingt ans, vous donne toute légitimité pour présenter le journal de 20 heures de France 2. Vous étiez journaliste avant de rencontrer Raphaël Glucksmann. Durant nos auditions, nous nous sommes attachés à l’indépendance, au respect du pluralisme et à la neutralité de l’audiovisuel public. Certaines situations ont révélé l’existence de traitements différenciés selon les personnes et les contextes politiques. Les règles doivent être les mêmes pour tous et je vous demanderai de me répondre simplement, et de la façon la plus sincère possible, à la question suivante : si vous étiez la compagne de Jordan Bardella, pensez-vous que vous seriez toujours à la tête du journal de 20 heures ? (*protestations et sourires de plusieurs députés*)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je pense qu'après des siècles de combat, on peut quand même accepter que dans notre pays, une femme libre ne délègue ni ses choix politiques ni sa pensée à son mari ! Mme Salamé vous a déjà répondu en vous disant que le jour où M. Glucksmann serait candidat à la présidentielle, elle se retirerait ! Aucune loi n'interdit à un journaliste ou à une journaliste d'exercer son métier parce qu'il ou elle entretient des liens personnels avec un responsable politique. Mais je vous laisse répondre, Mme Salamé, à la question de savoir ce que vous feriez si vous étiez la compagne de Jordan Bardella...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci, Monsieur le président, de reformuler ma question... Je pense avoir été très clair, je n'ai pas besoin de leçon ! Personne ne remet en question les compétences de Mme Salamé. Je vais donc vous demander de nous permettre d'avancer dans le débat. Notre objectif n'est pas de passer vingt minutes sur cet éventuel conflit d'intérêts.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Que les choses soient claires, Monsieur le rapporteur : je n'ai pas posé de questions au début de l'audition pour vous laisser le temps de poser les vôtres ! Je me permets simplement de rappeler qu'il importe de juger les journalistes sur leur travail et leurs actions. Mme Salamé vient de vous répondre pendant cinq minutes pour expliquer les règles qu'elle s'était fixées. Elle a ajouté, de manière intéressante, que si la façon dont elle avait mené le débat de l'entre-deux-tours entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen avait suscité la moindre suspicion, les députés du Rassemblement national s'en seraient offusqués. Il faut écouter les réponses des personnes auditionnées pour construire un échange et un dialogue !

Mme Léa Salamé. J'ai en effet répondu longuement... Je le répète : je ne suis pas patronne de France Télévisions et je ne peux pas parler pour elle. Ce n'est pas moi qui choisis les présentateurs du 20 heures. Je ne suis pas non plus la compagne de Jordan Bardella ! Si celle-ci était journaliste, j'espère simplement qu'elle pourrait continuer à faire son travail sur une chaîne privée ou publique jusqu'à ce que son compagnon soit candidat. Si elle me demandait conseil, je lui dirais : tant qu'il n'est pas candidat, tu ne vas pas faire du tricot, il faut que tu travailles car tu es indépendante ; s'il se déclare candidat, retire-toi pour protéger tes équipes et pour garder un lien de confiance avec les Français.

M. Julien Duperray. L'indépendance est le bien le plus précieux pour nos rédactions et pour l'ensemble de nos journalistes. On ne transige pas avec ce principe. C'est le travail de la rédaction que les présentateurs et les présentatrices portent à l'antenne. Le 20 heures n'est pas le journal de Léa Salamé, le 13 heures n'est pas le journal de Julian Bugier, pas plus que les journaux du week-end ne sont ceux de Laurent Delahousse. Jusqu'à vingt heures, le dialogue est permanent au cours de la journée. Dès huit heures trente le matin, les échanges débutent au sein de l'équipe de rédaction en chef puis se poursuivent avec les chefs de service. Durant la conférence de rédaction du matin, nous débattons et confrontons nos points de vue pour choisir collectivement sujets, angles et interlocuteurs. Lors de la seconde conférence de rédaction, à quinze heures trente, nous décidons s'il faut changer d'angle, nous prenons en compte les nouvelles actualités, nous voyons ce qui fonctionne ou pas. Lorsque Léa s'assied à vingt heures dans son fauteuil, c'est le fruit d'une journée entière de dialogues et d'échanges éditoriaux très poussés au sein de la rédaction qu'elle présente aux téléspectateurs.

M. Hugo Plagnard. Pour connaître très bien la rédaction de France Télévisions, s'il y avait eu un problème, son existence aurait été connue en dehors de la chaîne. Nous considérons

Léa comme une consœur, une journaliste expérimentée, une femme de dialogue avec laquelle nous travaillons très bien. Il est compliqué de la réduire à sa condition de « compagne de ».

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué qu'à l'époque, votre rédaction avait regretté votre mise en retrait, motivée par la candidature de votre compagnon aux élections européennes. La direction de France Télévisions a-t-elle réagi de la même manière lorsque vous avez évoqué votre intention de vous mettre en retrait si votre compagnon se présentait à l'élection présidentielle ?

Mme Léa Salamé. Non, pas du tout. Les règles, qui sont très claires, sont fixées avec la direction de France Télévisions. Si jamais mon compagnon devait être candidat – ce n'est qu'une hypothèse –, je sortirai le jour où il annoncera sa candidature. C'est très clair pour les journalistes et pour tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à préciser que j'aurais posé exactement les mêmes questions si vous aviez été un homme. Cette commission d'enquête a aussi pour but d'éclairer d'éventuels conflits d'intérêts dans le traitement de l'information. Je conteste les sous-entendus du président : je soulève des questions légitimes que se posent des millions de Français. Et je vous remercie sincèrement d'y avoir répondu avec clarté.

Je vous propose maintenant d'évoquer les contrats passés entre l'audiovisuel public et les sociétés de production. Vous êtes salariée de France Télévisions au titre de la présentation du journal de 20 heures. Dans le même temps, vous êtes cheffe d'entreprise et prestataire de France Télévisions : vous coproduisez l'émission « Quelle époque ! » par l'intermédiaire de votre société, Marinca Prod. Vous faites partie des derniers animateurs-producteurs de l'audiovisuel public.

Dans son rapport de 2016, la Cour des comptes alertait sur cette pratique : « France Télévisions achète des programmes dont la présentation est assurée par l'un de ses salariés permanents et qui donne lieu à une rémunération directe par la société de production [...] La Cour estime que doit être interdite à l'avenir la pratique du cumul de contrats entre un CDI et un CDD/CDDU, comme celle des salariés en CDI rémunérés parallèlement par des sociétés de production privée. » Percevez-vous une double rémunération en votre double qualité de salariée de France Télévisions et de productrice d'une émission du service public ? Si tel est le cas, comment expliquez-vous que cette situation perdure malgré les recommandations de la Cour des comptes formulées il y a dix ans ?

Mme Léa Salamé. Je vais vous répondre très clairement car la transparence est essentielle, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public. Tous les éléments concernant ma rémunération et mes contrats de travail vous ont été transmis ; ils sont sur la Data room. Rien n'est caché, tout est sur la table.

S'agissant du 20 heures, j'ai accepté la rémunération qui m'a été proposée sans discussion, ni négociation. France Télévisions m'a indiqué que mes prédécesseurs percevaient la même rémunération ; je n'ai pas demandé 1 euro de plus.

Par ailleurs, la grille des salaires est contrôlée et auditée par le contrôle général économique et financier, une entité de l'État. Certes, ces rémunérations sont très confortables, mais elles sont bien inférieures à celles en vigueur sur les chaînes privées. Du reste, ces dernières années, j'ai reçu des propositions de la part de chaînes de télé bien plus lucratives que ma rémunération dans le service public. Néanmoins, je n'ai jamais été guidée par l'appât du

gain ; j'ai toujours fait le choix du service public par conviction. Je ne me plains absolument pas de ma situation.

S'agissant de ma rémunération, la direction de France Télévisions a demandé à toutes les personnes auditionnées de ne pas divulguer ces informations confidentielles. Je me conforme à cette consigne, étant entendu que vous disposez de toutes ces informations.

En ce qui concerne mon statut à France Télévisions, je suis salariée en tant que présentatrice du 20 heures. En parallèle, je suis effectivement coproductrice depuis plus de trois ans de « Quelle époque ! », que j'ai pensée et créée. Avant moi, Thierry Ardisson et Laurent Ruquier produisaient également leur émission. Il est important qu'en tant qu'animateurs, nous soyons coproducteurs dans la mesure où nous construisons, façonnons et écrivons nos émissions.

Par ailleurs, comme il s'agit d'argent public, je tiens à préciser que j'étais productrice de « Quelle époque ! » avant de devenir salariée de France Télévisions. Je ne me suis par servie de ma position de salariée pour réclamer quoi que ce soit. Il n'existe aucune incompatibilité juridique, légale ou éditoriale à exercer ces deux fonctions. Mon contrat de travail prévoit que je consacre quatre cinquièmes de mon activité au « 20 heures » de France 2 et un cinquième à « Quelle époque ! ». Il en allait exactement de même lorsque je présentais la matinale de France Inter.

J'ai souhaité être productrice de cette grande émission du samedi soir car, d'une part, j'aime faire monter des talents et faire émerger des gens qui me tapent dans l'œil – je l'ai fait durant dix ans à la matinale de France Inter. D'autre part, j'incarne cette émission, je l'écris, je la programme, je la structure ; je voulais donc en avoir la maîtrise éditoriale. En outre, je souhaitais également détenir un droit moral sur le programme : si je n'en étais pas coproductrice, l'émission pourrait, sans mon accord, être animée par quelqu'un d'autre ou rachetée par une société étrangère – russe, par exemple. Enfin, et cela parlera aux femmes ici présentes, il y a encore très peu de femmes productrices sur le marché ; c'était donc important pour moi.

Il y a une dizaine d'années, lorsque je suis devenue chroniqueuse dans l'émission de Laurent Ruquier, un grand patron d'une grande chaîne privée m'a conseillé de créer ma propre société de production. Il m'a expliqué que les hommes et les femmes agissaient différemment. Dès qu'une émission commence à marcher, tous les animateurs et les journalistes créent leur boîte de production. Cela leur permet de proposer de nouveaux projets, de faire monter de nouveaux talents et d'être indépendants des diffuseurs. Les femmes ne le font pas : elles sont souvent salariées de producteurs. Or, dès qu'elles atteignent 50 ou 55 ans, elles se font dégager et n'ont plus rien. J'ai attendu huit ans avant d'appliquer son conseil. Au moment où France Télévisions m'a fait confiance pour animer ce nouveau projet que j'ai créé et façonné, il était temps pour moi d'avoir un droit moral et un droit de regard sur cette émission. Tous les documents, notamment budgétaires et contractuels, relatifs à cette émission vous ont été transmis. Si vous avez besoin d'autres éléments, je vous les communiquerai.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Dans le cadre de cette commission d'enquête, nous explorons les liens entre les sociétés de production et l'audiovisuel public. Vous avez raison de rappeler que les présentateurs d'émissions phares du service public en étaient également les producteurs. Du reste, nous auditionnerons d'anciens producteurs pour mieux comprendre la nature et le montant des contrats conclus avec l'audiovisuel public.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué Thierry Ardisson et Laurent Ruquier. Sous toutes réserves, je ne crois pas qu'à l'époque, ils étaient simultanément salariés de France Télévisions et animateurs-producteurs d'émissions diffusées sur l'audiovisuel public. La Cour a formulé cette recommandation majeure dans ses deux derniers rapports ; pourquoi n'avez-vous pas voulu vous y conformer afin de mettre un terme au phénomène des animateurs-producteurs, qui a cours depuis des décennies et a posé de nombreux problèmes ?

Par ailleurs, dans son rapport spécial sur la mission *Avances à l'audiovisuel public* d'octobre 2025, Aymeric Caron dénonçait également ces cumuls de rémunération, tout en précisant que « les réponses de France Télévisions se [distinguaient] par leur imprécision et leur refus manifeste de divulguer les chiffres réels, ce qui [interrogeait] fortement. » Je peux également en témoigner : depuis le début de cette commission d'enquête, la coopération avec France Télévisions s'est révélée très difficile, qu'il s'agisse de la communication de certains documents ou des réponses apportées à certaines questions en audition. À ma connaissance, vous avez fourni tous les documents que nous vous avons demandés. Néanmoins, pourquoi ne pas faire preuve d'une totale transparence et expliquer aux Français combien coûte une émission de « Quelle époque ! » et combien vous êtes rémunérée ?

Mme Léa Salamé. La transparence est un élément très important pour nous ; les éléments budgétaires vous ont été transmis. Cela étant dit, je me conforme à une consigne donnée par France Télévisions. Le groupe a décidé de transmettre l'ensemble des contrats par écrit car il ne souhaite pas que nos concurrents, qui suivent assidûment vos travaux, aient accès aux chiffres. Vous connaissez cette règle : les personnes déjà auditionnées l'ont respectée et elle continuera de l'être. Je veux le dire à la commission et à tous les Français : vous disposez de tous les chiffres, monsieur Alloncle, nous ne cachons rien. En ce qui me concerne, vous connaissez tous les éléments relatifs à ma situation.

Par ailleurs, je le répète, j'ai été productrice de cette émission avant d'être salariée de France Télévisions. Il n'y avait aucune raison que j'y mette un terme – c'est mon bébé – eu égard aux résultats d'audience, avec 33 % sur la case, et à l'enthousiasme qu'elle suscite chez des millions de Français. Ils en parlent à la machine à café et attendent ce rendez-vous du samedi soir qui joue un rôle cathartique. Les extraits publiés sur les réseaux sociaux, notamment par Hugo Clément et Paul de Saint Sernin, sont très largement repris. Les jeunes la connaissent et la regardent.

Enfin, je ne suis pas la seule personne à être à la fois animatrice et productrice. L'ensemble de mon activité est légal, déclaré, contrôlé et audité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les rémunérations dans l'audiovisuel public suscitent beaucoup de fantasmes. Pourriez-vous, sans nous dévoiler vos salaires au centime près, au moins nous donner le ratio entre votre rémunération dans l'audiovisuel public et celles qu'on vous a proposées dans le secteur privé, afin que les Français qui nous écoutent se rendent compte des différences de rémunération entre le public et le privé ?

Mme Léa Salamé. Je ne vous communiquerai pas les montants des rémunérations qui m'ont été proposés. Ces dernières années, j'ai reçu de nombreuses propositions de la radio et de la télévision. Certains voulaient m'embaucher en qualité de salariée, d'autres souhaitaient conclure des contrats de production. En tout état de cause, les montants proposés étaient nettement supérieurs à ma rémunération dans le service public.

Il y a deux mois, Pascal Praud, a déclaré dans *Challenges* que j'avais refusé des salaires « hanounesques » que me proposaient certaines chaînes, ajoutant que « ça, dans le métier, quelqu'un qui refuse beaucoup d'argent, ça ne court pas les rues. » Il est vrai que ce n'est pas l'appât du gain qui guide mes décisions, mais, je le répète, je ne me plains pas du tout, je suis très bien payée à France Télévisions ; tout va bien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À ce jour, les informations relatives aux coûts de l'émission « Quelle époque ! », aux marges réalisées et à votre rémunération ne m'ont pas été transmises par France Télévisions. Je ne vous en tiens pas pour responsable. J'espère recevoir ces éléments, conformément à la loi. Pourquoi ne pas les communiquer aux Français dans la mesure où il s'agit d'argent public ? Qu'y a-t-il de si dérangeant ?

M. Hugo Plagnard. Cette question ne relève pas vraiment de mon secteur, mais il me semble que tous les contrats signés depuis 2015 sont accessibles dans la boîte de données.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. le rapporteur doit disposer de ces documents ; s'ils n'ont pas été transmis, j'écrirai de nouveau à France Télévisions et saisirai directement les sociétés de production. J'ai le devoir d'engager des poursuites pénales contre les organisations qui ne nous transmettraient pas les documents demandés. L'ordonnance du 17 novembre 1958 prévoit en effet que « toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée » et que tous les renseignements demandés doivent être fournis.

Mme Léa Salamé. Je vous le répète de la manière la plus transparente possible : il m'a été dit que France Télévisions avait transmis tous mes contrats de travail ainsi que tous les éléments relatifs à ma rémunération et à « Quelle époque ! ». Je m'en suis assurée et je vais le vérifier de nouveau ; le cas échéant, nous vous enverrons ces éléments par écrit. C'est tout à fait normal que vous les contrôliez.

Il faut le dire aux Français, c'est très important : tout est absolument transparent, légal, audité, contrôlé, surveillé.

Je ne divulguerai pas ces informations au cours de cette audition car je me conforme à la décision de France Télévisions, qui s'applique à toutes les personnes auditionnées. Par ailleurs, les éléments relatifs à la production sont couverts par le secret des affaires. Nos concurrents n'ont pas à connaître les tarifs pratiqués par France Télévisions.

M. Julien Duperray. Tous les contrats signés depuis 2015 sont centralisés dans la boîte de données, qui contient plus de 20 000 documents. Nous sommes en train de vérifier que les contrats relatifs à l'émission « Quelle époque ! » et le contrat de travail de Léa Salamé y ont bien été versés. Si tel n'était pas le cas, nous les mettrions bien entendu à votre disposition.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous disposons de documents qui ne sont pas classés par société de production. À la demande du rapporteur, j'ai sollicité France Télévisions pour obtenir cette présentation, de manière à lui permettre d'accomplir son travail.

D'ici à la fin de la semaine, le rapporteur devra disposer de l'ensemble de ces documents, classés par société de production. À défaut, il fera sans doute usage de son pouvoir de contrôle sur place et sur pièces.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Salamé, je ne doute aucunement de votre volonté de transparence. Pour être tout à fait précis, seul votre contrat de travail au titre de la

présentation du journal de 20 heures m'a été transmis ; en revanche, les contrats concernant votre société de production ne l'ont pas été. J'entends que vous êtes tout à fait disposée à nous les envoyer et que, depuis le début, ce n'est pas vous qui faites obstacle à cette communication. Je demande solennellement la transmission de l'ensemble de ces contrats – je remercie le président de les avoir réclamés.

Vous coproduisez « Quelle époque ! » avec *Winter Productions*, la société de Hugo Clément. Quel rôle exact joue-t-il, notamment dans la définition de la ligne éditoriale de l'émission ?

Mme Léa Salamé. Hugo Clément et Régis Lamanna-Rodat ont en effet fondé *Winter Productions*. Durant les trois premières années de l'émission, je travaillais avec Régis Lamanna-Rodat, qui produit « Quelle époque ! » et « Sur le front », avec Hugo Clément. Je n'avais pas de relations professionnelles avec Hugo Clément dans le cadre de « Quelle époque ! ».

Toutefois, je le connaissais, j'avais notamment suggéré son nom comme chroniqueur pour la matinale de France Inter. Nous avons présenté de grandes émissions diffusées en prime time sur France 2, produites par d'autres sociétés de production que les nôtres. Au mois de juin dernier, nous avons ainsi présenté une émission sur les océans, en direct du sommet de Nice, au cours de laquelle nous avons interviewé le président de la République. C'est un grand professionnel, mais ce jour-là, je l'ai trouvé particulièrement excellent, notamment lorsqu'il a interrogé le président sur Christophe Castaner, qui était devenu membre du comité de la responsabilité sociale et environnementale de Shein. C'est dans ce contexte que je lui ai proposé de rejoindre l'équipe de « Quelle époque ! » en tant que chroniqueur. Nous l'avons testé dans quelques émissions, au cours desquelles tout s'est très bien passé : la greffe a pris, les téléspectateurs sont ravis et je suis très contente de travailler avec lui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour information, j'ai décalé l'audition de Gilles Bornstein afin que les députés puissent vous interroger. Est-il possible de prolonger cette audition d'une heure ?

Mme Léa Salamé. Disons que, ce matin, nous n'avons pu nous réunir en conférence de rédaction, ce qui est tout à fait exceptionnel... Nous n'allons pas vous empêcher de faire votre travail, mais, à un moment, il va falloir écrire le journal de ce soir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Lors du journal de 20 heures du 26 janvier dernier, vous avez qualifié le service de l'immigration et des douanes des États-Unis (ICE) de « fameuse et controversée police de Donald Trump », laissant entendre qu'il s'agirait d'une forme de milice directement au service du président américain.

Je rappelle pourtant que ce service a été créé en 2003, soit bien avant la présidence de Donald Trump, et qu'il s'agit d'une administration fédérale pérenne de l'État américain. Je rappelle également que le président ayant eu le plus massivement recours à ce service est Barack Obama, avec près de 450 000 expulsions pour la seule année 2013. Admettez-vous que cette qualification de « police de Donald Trump » relève davantage de l'insinuation politique que de l'information factuelle et qu'elle porte directement atteinte à l'honnêteté de l'information ?

M. Hugo Plagnard. Je pense que vous n'avez pas vu le sujet. Il y était précisé que, depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, cette police disposait de pouvoirs nettement plus étendus que par le passé. Le budget qui lui est alloué est bien supérieur à celui du FBI – *Federal*

bureau of investigation ou Bureau fédéral d'enquête. C'est une police sur laquelle Donald Trump s'appuie pour appliquer sa politique de lutte contre l'immigration clandestine aux États-Unis.

La qualifier de « police de Donald Trump » ne porte pas atteinte au principe de neutralité ; cela revient à indiquer qu'il s'agit d'une police sur laquelle Donald Trump compte beaucoup pour appliquer sa politique, qu'on la conteste ou qu'on la soutienne. C'est un fait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous considérez donc qu'il n'y a eu aucune forme d'entorse à l'honnêteté de l'information ? Vous auriez pu préciser que Donald Trump n'a pas créé cette police en 2003 et, qu'à ce titre, il ne s'agit pas de « la police de Donald Trump », contrairement à la manière dont elle a été présentée en introduction du sujet.

M. Hugo Plagnard. Le reportage mentionnait bien ces informations.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous nous aviez suggéré de vous auditionner un vendredi, puisque vous ne présentez pas le journal ce jour-là. Néanmoins, pour les parlementaires, il est difficile d'organiser des auditions le vendredi.

Je vous remercie en tout cas d'être venue un jour où vous présentez le journal télévisé. Il est donc tout à fait normal que la commission s'adapte à vos contraintes professionnelles. Je donne la parole aux représentants des groupes.

Mme Caroline Parmentier (RN). Madame Salamé, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit. Pensez-vous sincèrement que vous réussirez à convaincre les Français que votre direction vous autoriserait à présenter le journal télévisé de France 2 si vous étiez en couple avec Jordan Bardella ? Je ne le crois pas.

La question n'est pas de savoir s'il s'agit d'une affaire de sexisme ou de machisme qui viserait la journaliste que vous êtes. Elle n'est pas non plus de savoir s'il est incroyable qu'en France, on demande à une femme de se retirer de l'antenne quand son mari se présente à une élection. Elle est de savoir pourquoi, alors que Raphaël Glucksmann est le candidat de la gauche, cela ne pose aucun problème que sa femme présente le 20 heures de France 2, le journal télévisé du service public payé par les impôts des Français. Si vous aviez été en couple avec Jordan Bardella, vous n'auriez jamais pu présenter ce journal, malgré votre talent. Tout le monde le sait ici.

Rappelons qu'en 2024, le journaliste Jean-François Achilli a été licencié pour faute grave par Radio France, parce qu'il avait été soupçonné d'avoir été approché pour écrire un livre avec Jordan Bardella. C'est l'illustration d'un deux poids, deux mesures, pratiqué dans l'audiovisuel public, selon qu'on est marié à Raphaël Glucksmann ou à Jordan Bardella. Ce sont des questions que se posent les Français. Ce sont des questions que nous posent les Français.

Mme Céline Calvez (EPR). Je précise que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France et de France Télévisions entre 2017 et 2024.

Madame Salamé, vos propos permettent de mesurer votre attachement à l'indépendance, la vôtre, celle de l'information, celle de l'audiovisuel public, ainsi que votre attention à cultiver, à incarner et à concilier pluralisme et féminisme.

En tant que présentatrice du journal de 20 heures de France 2, comment garantissez-vous l'équilibre et l'impartialité de l'information, notamment dans un contexte politique et médiatique très polarisé ? Vos réponses et celles de MM. Plagnard et Duperray nous font comprendre que le dialogue et l'échange collectif en sont la clé.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises la notion de transparence. Vous avez également invoqué la concurrence pour justifier la non-divulgence des coûts des programmes externalisés. Sans méconnaître le secret des affaires, ce contraste entre la volonté de transparence et l'argument de la concurrence m'étonne. Dans quelle mesure le service public doit-il se plier à la concurrence ou, au contraire, s'en affranchir ?

Enfin, dans vos différentes fonctions présentes et passées exercées au sein de l'audiovisuel public, avez-vous été confrontée à des tentatives de pressions internes ou externes visant à influencer le traitement de l'actualité ? Si oui, comment y avez-vous réagi ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne vous ferai pas perdre de temps. L'objet de cette audition m'échappe. Quant aux qualités de Mme Salamé, je ne me prononcerai pas. À de nombreuses occasions, j'ai pensé que son travail n'était pas à la hauteur. J'ai ainsi trouvé que son interview de M. Ghosn était lamentable et que son audition de M. Bernard Arnault, qu'elle commençait en suggérant qu'il avait fait de sa vie un Monopoly, n'était pas non plus à la hauteur, qu'elle avait un rapport biaisé aux puissants de ce monde et qu'elle n'était pas capable de...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous parlez de Mme Salamé à la troisième personne ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Oui.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc vous faites comme Mme Soudais : La France insoumise, quels que soient les députés, c'est le respect ! Monsieur Saintoul, vous avez été rapporteur : Mme Salamé est en face de vous, adressez-vous directement à elle, s'il vous plaît ! Je l'ai déjà dit à Mme Soudais et je vous le redis : on ne parle pas des gens présents à la troisième personne. Je commence à en avoir marre de la manière dont vous vous comportez dans cette commission d'enquête !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Mais qui êtes-vous pour donner des leçons de politesse ? Vous êtes ridicule, monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, ça suffit, maintenant ! Sinon, je vous coupe le micro. Mme Salamé est en face de vous et il y a dans notre pays des règles de civilité, que j'ai rappelées.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Quelles règles de civilité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand les personnes sont présentes, en face de vous, vous leur parlez directement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai aucune leçon de politesse à recevoir de votre part !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous ne devez pas parler des gens à la troisième personne quand ils sont juste en face de vous !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne m'adresse pas spécifiquement à Mme Salamé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez dit que son travail était lamentable...

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'ai effectivement trouvé certaines prestations lamentables !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez une journaliste en face de vous et vous parlez d'elle à la troisième personne, en expliquant qu'elle a fait une interview lamentable. Mais où sommes-nous ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous sommes à l'Assemblée nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Alors, on respecte les gens qu'on auditionne. Monsieur Saintoul, adressez-vous directement à Mme Salamé si vous avez des questions à lui poser. Si vous n'avez aucune question et que vous parlez d'elle à la troisième personne pour qualifier ses interviews de lamentables, nous passerons la parole au groupe Socialistes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Présider une commission ne vous donne pas le droit de donner des leçons de politesse à vos collègues. Je crois que vous êtes en train de vous oublier !

Quant à ce que je pense travail de Mme Salamé, je peux le lui dire en face : j'ai trouvé que *votre* travail était mauvais dans ces circonstances. Je n'ai, en revanche, aucune question à poser à ce propos. Je n'ai pas de raison de monopoliser davantage la parole et je ne vois pas non plus l'objet de cette audition – je tenais à le lui dire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'objet de cette audition est assez simple : notre commission d'enquête porte sur l'audiovisuel public et il est important et intéressant d'auditionner les figures qui informent les Français sur les chaînes de l'audiovisuel public. Léa Salamé présente le journal télévisé à 20 heures du lundi au jeudi, Laurent Delahousse le week-end et Gilles Bornstein anime « Les quatre vérités » le matin, à une tranche horaire sensible.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous n'avez pas souhaité auditionner Gérard Larcher.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand Gérard Larcher présentera le journal télévisé de 20 heures, on pourra l'auditionner !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il se trouve qu'il a nommé plusieurs membres de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et fait pression sur cet organe mais, manifestement, cela ne vous préoccupe pas. Monsieur le président, vos leçons sont vraiment à géométrie variable !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce ne sont pas des leçons à géométrie variable : j'ai seulement demandé le respect des personnes que nous auditionnons – c'est une exigence que nous avons validée, et qui me semble d'ailleurs du simple bon sens.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je ne consacrerai pas mes deux minutes de temps de parole à poser une question, mais à un rappel du cadre, parce que le rapporteur a malheureusement fait une nouvelle sortie de route, qui fera l'objet d'un courrier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La question est prérédigée...

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Non seulement elle est prérédigée, mais elle fera l'objet d'un courrier !

Une commission d'enquête n'a pas pour mission de mettre en cause personnellement des personnes, surtout quand elles ne sont pas présentes, mais d'établir des faits, d'éclairer des responsabilités et de servir l'intérêt général. Ces règles avaient été rappelées par le président lors d'un bureau extraordinaire et par la présidente de l'Assemblée nationale. Or, le 28 janvier, lors de l'audition des directeurs et directrices de l'information de France Télévisions, le rôle de cette commission a une nouvelle fois été dévoyé et instrumentalisé par M. le rapporteur.

Cette fois, c'était Mme Chirinne Ardakani, avocate du prix Nobel de la paix Narges Mohammadi et des familles de plusieurs otages français, qui en a fait les frais.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les mollahs sont de retour !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Elle a été directement et nommément citée par le rapporteur. (*Exclamations.*) Vous étiez absent, monsieur le président à ce moment-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, j'aimerais ne pas avoir à suspendre cette audition, qui est regardée par les Français, devant qui nous sommes tous comptables d'une tenue digne et respectueuse des débats à l'Assemblée nationale et dans cette commission. C'est la règle que j'avais fixée. Les Français nous demandent de relayer l'ensemble des questions qu'ils se posent, et c'est ce que font le rapporteur et les députés, mais ils attendent aussi de nous que nous ayons des échanges dignes et respectueux. Monsieur le rapporteur, laissez finir Mme Hadizadeh.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Le 28 janvier dernier, M. le rapporteur a insinué que Mme Ardakani se présentait comme une experte de la question iranienne et que, par ses interventions, elle contribuait à manipuler l'information. Je rappellerai donc les faits : Mme Ardakani a été présentée comme une militante des droits humains et comme une avocate, et à aucun moment comme une experte. Elle a été invitée pour parler des dossiers en tant qu'avocate de dissidents et que présidente d'une ONG de défense des droits humains, dont l'objet est de documenter les crimes contre l'humanité et de coopérer avec des mécanismes des Nations unies pour en poursuivre les responsables. Vous avez également mentionné le fait qu'elle était engagée en politique, alors que ses activités remontent à plus de dix ans : elle était candidate sur une liste d'union aux élections régionales et son militantisme politique s'est arrêté à ce moment-là, à l'âge de 23 ans.

Ce qui se jouait n'était pas un simple débat politique : vos attaques *ad hominem* contre une militante des droits humains visaient à obtenir sa disqualification et à faire en sorte qu'on ne l'invite plus sur les plateaux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre intervention dans une commission d'enquête visait donc à faire taire une parole dérangeante. Quant au lien, c'est que je rappelle un cadre.

Cette intervention fera l'objet d'un nouveau courrier à Mme la présidente de l'Assemblée nationale, signé de nombreux membres de cette commission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Allez-y !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Votre intervention n'avait aucun lien avec la commission d'enquête. En incriminant une militante des droits humains, que vous avez présentée de manière erronée et éhontée,...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la porte-parole des mollahs !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Vous venez de faire une nouvelle diffamation !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quel est le lien ? Il n'y en a aucun !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous me contraindre à suspendre cette audition ? Mme Léa Salamé et MM. les rédacteurs en chef, qui doivent présenter un journal télévisé à 20 heures, ont accepté de rester un peu plus longtemps pour répondre à nos questions, pas pour nous regarder régler nos comptes. Je pourrais suspendre cette audition et convoquer une réunion du bureau pour que nous en parlions entre nous.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Nous ajouterons dans ce courrier le fait que vous venez de diffamer à nouveau une militante des droits humains en la traitant de porte-parole des mollahs.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Par souci de transparence, je tiens à rappeler que j'ai travaillé à vos côtés, monsieur le président, en tant que corapporteuse de la proposition de loi portant réforme de l'audiovisuel public.

Avant d'en venir à mes questions, je tiens à vous exprimer, madame Salamé, un message de soutien : en tant que femme, je trouve profondément regrettables les attaques dont vous faites l'objet. Il est désolant de constater qu'en 2026 une femme peut encore être réduite ou reléguée dans l'ombre de son compagnon. Vous étiez journaliste bien avant ces polémiques et exercez votre métier avec professionnalisme. Je tiens à vous exprimer ma solidarité.

J'en viens à mes questions. L'Arcom a épinglé l'émission « Quelle époque ! », que vous animez et coproduisez sur France 2, à la suite de l'émission du 11 mai 2025, dans une séquence de laquelle l'animateur Thierry Ardisson avait affirmé à propos de Gaza : « C'est Auschwitz », faisant ainsi référence à ce camp de concentration et d'extermination nazi de la seconde guerre mondiale. Une mise au point a été faite après cette séquence, mais je souhaiterais comprendre comment une telle déclaration a pu être diffusée alors que l'émission est enregistrée et montée avant sa diffusion le samedi soir. Quelles mesures concrètes ont été prises afin que de telles dérives ne puissent pas se reproduire ?

Par ailleurs, le lundi 13 octobre, une erreur factuelle – une confusion entre les assassinats des professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard – a été diffusée lors du journal de 13 heures, puis reproduite au 20 heures. Cette erreur a suscité une indignation légitime. Là encore, vous avez présenté vos excuses et une rectification a été apportée dans les éditions du lendemain. Cependant, selon un article du *Parisien*, dès le journal de 13 heures, le présentateur Julian Bugier aurait signalé l'erreur en direct à la régie. L'article précise également que des téléspectateurs ont alerté la chaîne par courriel et que plusieurs personnes en interne étaient donc informées de cette erreur sans qu'elle soit corrigée pour le journal de 20 heures.

Cela m'interroge sur l'organisation rédactionnelle. Existe-t-il une rédaction commune aux deux journaux, ou tout au moins un travail coordonné entre les deux équipes, notamment dans le contexte de forte contrainte pesant sur l'audiovisuel public ? Combien de personnes participent à l'élaboration et à la production des journaux télévisés ? Comment expliquer que cette erreur n'ait pu être corrigée entre les deux éditions le jour même ? Quelles mesures ont été prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Je ferai d'abord une remarque sur la façon dont se passe cette audition. En effet, je suis à nouveau choquée par le fait que le rapporteur interroge au nom de l'institution sur l'emploi de tel ou tel mot. Dans votre manière d'évoquer la police ICE de Donald Trump, vous montrez, monsieur le rapporteur, que vous la soutenez, comme Donald Trump lui-même demande aux journalistes d'employer certains mots pour leur permettre l'accès à la salle de presse de la Maison-Blanche. On peut certes le faire dans le débat public en tant qu'élus, et exprimer son désaccord avec une analyse des journalistes, mais il est choquant que vous le fassiez au nom de l'institution.

Madame Salamé, monsieur Plagnard, monsieur Duperray, vous parlez d'un travail collectif, et je n'en doute pas. Comme tous les grands journaux et grands titres de presse, le 20 heures, c'est avant toute une rédaction, qui doit être nombreuse, fournie et dotée de conditions de travail correctes. Je m'interroge cependant sur le poids des incarnations, qui créent une sorte de star-system, de show-business du journalisme, qui favorise une baisse du pluralisme et de la diversité de ces incarnations, de leur capacité à proposer des angles, des visions du monde et des expériences différents. Le pluralisme ne se résume pas aux sensibilités politiques : il s'applique aussi à des façons différentes de voir les choses.

Je souhaiterais connaître votre avis de professionnels sur ce choix qu'a fait le service public, un peu à la traîne du privé, de présenter les mêmes incarnations sur les radios et les télévisions d'un même groupe, une, deux ou trois personnalités revenant tout le temps à l'antenne. Le service public ne devrait-il pas faire d'autres choix, ce qui n'empêcherait évidemment pas Mme Salamé – ou d'autres personnalités comme vous, madame – d'intervenir, mais éviterait que quelques-uns monopolisent l'antenne et offrirait plus de diversité ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Évitions de mettre en cause le rapporteur à propos de questions précises qu'il pose. Il a comme vous, chers collègues, le droit de commenter et d'interroger les rédacteurs en chef et la présentatrice du 20 heures à propos d'une qualification utilisée dans le journal télévisé – ce qui a d'ailleurs permis aux rédacteurs en chef d'apporter des éléments de réponse et des précisions tout à fait éclairants. Vous aurez des réponses à vos questions, madame Taillé-Polian.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous avez raison, monsieur le président : évitions de remettre en cause les questions du rapporteur – et que celui-ci, pour sa part, évite d'interrompre les autres députés lorsqu'ils posent des questions. C'est la moindre des politesses. Madame Salamé, je crains que, pendant nos petites querelles lamentables, vous n'ayez pas eu le temps de préparer votre journal !

Il a été abondamment question de l'audience de vos journaux, sujet qui préoccupe visiblement beaucoup le rapporteur. Pour ma part, je considère que, pour le service public de l'information, l'audience n'est pas tout et que sa spécificité, son utilité et sa nécessité sont d'une autre nature. Comme cela a été évoqué dans de nombreuses auditions, l'audiovisuel public remplit des missions dont le privé ne s'occupe pas. Dans certains territoires, il assure une

présence que le privé n'assure pas et dispose notamment d'envoyés spéciaux dont le privé ne dispose pas.

Comment conciliez-vous cette différence avec la course à l'audience, vous qui devez remplir les missions qui vous sont fixées par la représentation nationale – je rappelle en effet que nous imposons un certain nombre de prérequis et de conditions ? Cette question est celle qui devrait nous guider depuis le début de cette commission d'enquête : à quoi sert l'audiovisuel public ? Doit-il être un outil au service d'un pouvoir ? Il l'a été et il pourra peut-être le redevenir. L'audiovisuel public est-il là pour défendre nos valeurs républicaines ? Est-il un outil de souveraineté nationale ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Madame Salamé, vous avez dit que vous avez choisi le service public par conviction, puisque vous avez également travaillé dans le privé. Cela signifie-t-il qu'il existe, selon vous, une singularité du modèle de l'audiovisuel public et, si c'est le cas, quelle pourrait-elle être ? Dans un entretien que vous avez donné à propos de votre métier d'intervieweuse, vous avez dit que ce que vous cherchiez, c'est qu'il se passe quelque chose, que vous cherchiez le « moment ». Cela ne pourrait-il pas mener à une sorte d'info-spectacle ou d'*infotainment*, qui irait à l'encontre des valeurs de service public auxquelles vous faisiez allusion et qui supposent notamment de la rigueur ? C'est une question que je me pose sérieusement, car j'avais été interloqué par cet entretien.

Par ailleurs – et cette question s'adresse aux trois personnes auditionnées –, dans un contexte budgétaire très contraint, quelles sont les conséquences concrètes des baisses de budget sur la réalisation d'un journal de 20 heures, plus précisément en matière de ressources humaines, en particulier pour la documentation et la réalisation, mais aussi pour la conception des reportages, c'est-à-dire les lieux choisis et le type de reportage, notamment à l'étranger ? Vous avez dit en effet à juste titre, madame Salamé – et c'est peut-être ce qui fait la différence avec les chaînes privées – que vous n'hésitez pas à consacrer un temps important à ce qui se passe en Iran ou au Darfour, ce qui est utile et essentiel.

Enfin – et c'est peut-être ce qui aurait dû nous obséder durant cette audition –, dans un contexte où l'information est de plus en plus consommée en ligne sur les réseaux sociaux, à partir de sources dont la fiabilité et la neutralité sont discutables, quelles mesures déployez-vous pour attirer un jeune public et, surtout, pour lui proposer des informations fiables ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Madame Salamé, vous vous êtes illustrée par de nombreux dérapages et propos déplacés – je pense notamment aux Jeux olympiques, où vous aviez parlé de façon déplacée à la mère d'une athlète décédée, ou à Artus, que vous avez qualifié de « chiant » parce qu'il avait arrêté de boire, ou à Mme Cotillard, dont vous avez évoqué la séparation en termes indélicats et assez peu féministes. Cela fait nécessairement écho, dans mon esprit, aux déclarations que vous avez faites un jour sur Konbini : pour vous, l'important n'est pas de déceler la vérité, et un bon journaliste, c'est quelqu'un qui va faire un « moment » où il va se passer un truc. Ne pensez-vous pas que votre longévité sur le service public s'explique parce que vous êtes là pour faire le show ? En 2015, vous avez dit dans l'émission « Le supplément » de Canal+ que le 20 heures n'était pas fait pour vous, que ce n'était pas votre truc. Pourquoi avoir changé d'avis dix ans plus tard ? Votre conception du journalisme est-elle, selon vous, compatible avec ce poste ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ma question, qui vise à comprendre la mécanique d'un journal, prolonge celle de Mme Duby-Muller relative à la confusion qui s'est produite à propos des circonstances de la mort de Dominique Bernard et de Samuel Paty. Pour

élargir la question et ne pas nous focaliser sur cette erreur, comment s'articulent le rôle de la présentatrice et ceux des rédacteurs en chef et de la rédaction dans le choix des sujets, dans la sélection des invités, notamment politiques, et dans les éditoriaux ? Comment, concrètement, construit-on un journal à partir de la conférence de rédaction du matin – que cette audition vous aura peut-être fait manquer aujourd'hui ?

Mme Léa Salamé. Je m'efforcerai de répondre très rapidement, car nous avons déjà passé près de deux heures à répondre à de nombreuses questions. Mes confrères vous répondront notamment à propos de la concurrence et de l'audience, ainsi que sur ce qui fait la différence entre un journal de service public et ceux des chaînes privées.

Madame Parmentier, je ne suis pas avec Jordan Bardella, avec qui vous avez décidément décidé de me marier – et je ne sais pas si ça lui va lui faire plaisir ! Je pense que vous faites un procès d'intention au service public en imaginant qu'il n'embaucherait pas la compagne de Jordan Bardella – c'est du moins ce que j'espère et j'ai la conviction personnelle que la compagne de Jordan Bardella ou de François Ruffin, si elle était journaliste, pourrait être embauchée dans l'audiovisuel public.

Je ne suis pas patronne de France Télévisions, mais je pense qu'il est important de parler à tous les publics, de parler à tout le monde et d'inviter tout le monde. Vous savez tous que, pour ce qui me concerne, depuis dix ans, j'ouvre les fenêtres et les portes à tout le monde sur le service public. Si Jordan Bardella soupçonnait de la partialité, pourquoi aurait-il choisi, alors qu'il est invité partout, de venir à « Quelle époque ! » pour présenter son livre pour la première fois en exclusivité, puis au journal de 20 heures de France 2 pour évoquer son deuxième livre en exclusivité ? C'est parce qu'il sait qu'il a en face de lui une journaliste qui n'est pas du tout complaisante – il lui est arrivé de partir tantôt content, tantôt mécontent, et peu importe, à la limite, car nous ne sommes pas là pour faire plaisir aux personnalités que nous recevons. Il sait que je ne suis sous l'influence de personnes et que c'est moi qui écris mes questions.

Monsieur Saintoul – qui est malheureusement parti – n'a pas apprécié mes interviews de Bernard Arnault et de Carlos Ghosn. C'est son droit. J'espère toutefois que, sur les 5 000 entretiens que j'ai faits, un ou deux, ou peut-être cinq, trouveront grâce à ses yeux.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela ne l'autorise pas à les qualifier de lamentables !

Mme Léa Salamé. Nous reviendrons sur la question relative à Samuel Paty.

Madame Taillé-Polian, monsieur Maurel, vous m'avez interrogée sur la rigueur du travail et sur le côté show-biz. Je ne suis pas show-biz. Je travaille comme une folle. J'ai passé dix ans de ma vie à aller à la radio au milieu de la nuit et à ne pas pouvoir accompagner mon fils à l'école, pour travailler. J'ai donné ma vie à mon travail et je ne compte pas mes heures. Pour le 20 heures, nous arrivons à 8 heures et demie au travail et nous en repartons à 22 heures, sans avoir même le temps de déjeuner. Avec les équipes, nous sommes là tout le temps et nous travaillons d'arrache-pied. Franchement, si j'avais envie de faire quelque chose de plus facile ou de plus show-biz, j'aurais accepté certaines des propositions qui m'ont été faites – mais j'ai toujours choisi quelque chose d'extrêmement rigoureux. Cela vient de mes origines, de mon éducation. Je travaille énormément. J'ai prouvé par mes résultats. Je ne suis pas arrivée là en faisant du clic sur les réseaux sociaux, mais par mon travail et ma rigueur, que ce soit sur la

matinale d'Inter, que l'on peut aimer ou pas, mais qui est considérée comme l'une des rédactions les plus sérieuses, les plus jansénistes, ou sur le 20 heures de France 2.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Comment choisit-on les incarnations d'un journal, qui sont tellement fortes et signifiantes ?

Mme Léa Salamé. M. Duperray va vous répondre à ce propos.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Taillé-Polian, vous aviez deux questions. À celle qui portait sur le showbiz et la starification, Mme Salamé vient de répondre qu'elle était une journaliste laborieuse et qu'elle n'était pas dans le show-biz. À votre deuxième question, relative au choix des incarnations et à leur manque de diversité, vous allez avoir une réponse de M. Duperray.

M. Julien Duperray. J'ai dit précédemment qu'à France Télévisions, les présentatrices et présentateurs sont la voix du journal de la rédaction : le 20 heures n'est pas le journal de Léa Salamé – c'est très important chez nous.

Par ailleurs, présenter le journal de 20 heures tous les soirs n'est pas un exercice commun. Cela requiert des compétences tout à fait particulières et, contrairement à ce que j'ai pu entendre, il n'y a pas des centaines, ni même des dizaines, de journalistes capables de présenter chaque soir le journal de 20 heures. Cette fonction requiert en effet des compétences éditoriales, de l'expérience de l'antenne et du direct, ainsi que la capacité de mener des interviews compliquées avec des responsables politiques, religieux ou syndicaux. La palette de compétences nécessaires pour parvenir à cet exercice quotidien est immense et Léa Salamé est aujourd'hui, dans notre pays, l'une des rares journalistes possédant toutes les compétences pour mener à bien cette mission chaque soir à 20 heures. C'est notre conviction et nous le voyons au quotidien dans notre travail parce que, comme elle l'a dit, nous sommes côte à côte et elle est avec nous toute la journée. Ce n'est donc pas une question de diversité ou de choix fait au hasard, mais de compétence. On ne redira jamais assez l'importance de la compétence.

Mme Léa Salamé. Je reviendrai dans un instant sur la question relative à Samuel Paty.

Monsieur le rapporteur, permettez-moi une incise : France Télévisions m'indique à l'instant que vous avez reçu le contrat de « Quelle époque ! » le 14 janvier et mon propre contrat de travail le 12 janvier. Ils me disent que vous avez ces documents, mais je vais vérifier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je demande donc à France Télévisions, qui semble nous regarder, de classer les documents par société de production afin de faciliter leur exploitation par le rapporteur et ses équipes.

Mme Léa Salamé. Madame Duby-Muller, avant de revenir aux questions relatives à la spécificité du service public, j'évoquerai le parallèle dressé entre Gaza et Auschwitz dans l'émission de Thierry Ardisson, qui a fait énormément réagir. Nous avons, pour notre part, réagi la semaine suivante, avec un long papier dans lequel j'ai expliqué ce qui s'était passé. Thierry Ardisson lui-même – paix à son âme ! – s'est excusé le lendemain en disant qu'il avait parlé sous le coup de l'émotion et qu'il avait fait un raccourci trop rapide après avoir entendu un médecin humanitaire décrire ce qui se passait à Gaza. Il était très important pour moi de revenir là-dessus, car tout ce qui se passe au Proche-Orient est explosif. C'est une région que je connais bien, où chaque mot compte, et que je suis de très près, parce que je viens de là-bas. Par ailleurs, dans cette même émission, Thierry Ardisson évoquait cinq minutes plus tôt l'explosion de

l'antisémitisme en France, exprimant son émotion à ce propos et rappelant notamment que M. Jérôme Guedj avait été expulsé d'une manifestation. Nous sommes revenus longuement là-dessus, et c'est normal. Quand les Français réagissent et peuvent être choqués, c'est à nous d'expliquer. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à faire la semaine suivante une sorte d'édition.

Pour ce qui est de la confusion faite au journal de 13 heures et à celui de 20 heures à propos de Samuel Paty, je rappelle, pour replacer la chose dans son contexte, que les équipes de France Télévisions produisent 100 heures d'information par jour. Tous les soirs, au 20 heures, nous fabriquons une pleine heure d'infos. J'ai calculé que, depuis cinq mois que je présente le 20 heures, j'ai dû lancer à peu près 1 000 sujets. Comme l'a dit Alexandre Kara avant moi, le zéro erreur n'existe pas et personne ne peut le garantir, même si nous devons y tendre.

Venons-en à ce qui s'est passé ce 13 octobre. Une confusion a en effet été commise à 13 heures et n'a pas été corrigée à 20 heures. Cette confusion est regrettable, je tiens à le dire, parce qu'elle touche aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Nous ne pouvons évidemment pas nous mettre à leur place, mais nous pouvons imaginer ce qu'ils ont ressenti en entendant cela. Une confusion faite au 13 heures et qui se reproduit au 20 heures, c'est un dysfonctionnement, une erreur de communication – Hugo Plagnard va le préciser. Nous en prenons notre part – moi comprise.

Nous avons cependant réagi tout de suite. J'ai tweeté très vite pour m'excuser, au nom de la rédaction et du 20 heures, auprès du public et des familles. Le lendemain, à 13 heures, Julian Bugier a fait un rectificatif et nous l'avons fait nous aussi ce même soir à 20 heures. Si nous ne l'avons pas fait immédiatement dans le 20 heures du 13 octobre, c'est parce que ce jour était – cela n'excuse rien, mais cela l'explique – celui de la libération des otages israéliens, que nous attendions depuis deux ans, et des prisonniers palestiniens. Ce jour-là, nous avions six sujets et étions complètement concentrés sur le plus explosif qui soit. Nous avions en outre décidé de recevoir deux invités, ce qui n'était jamais arrivé dans le 20 heures : François Hollande, qui commentait ce qui se passait au Proche-Orient, et Philippe Aghion, qui venait de se voir décerner le prix Nobel d'économie. Lorsque nous avons compris, pendant le journal, que cette erreur avait été commise, nous nous sommes dit que nous avions encore deux interviews à faire et qu'il fallait terminer : nous avons décidé de ne pas risquer d'ajouter l'erreur à l'erreur mais de faire le lendemain un rectificatif propre et sérieux.

M. Hugo Plagnard. Il s'agit en effet d'une erreur collective, dont nous avons bien mesuré les conséquences. Votre question me permet de m'excuser directement, devant la représentation nationale, auprès des familles des victimes, auprès de notre public et auprès de la rédaction, dont cette erreur a entaché le formidable travail. J'en suis vraiment désolé.

Vous soulignez un problème de communication, que Léa Salamé a évoqué. Pour ce qui est de nos collaborations avec le journal de 13 heures, il arrive régulièrement que nous reprenions au 20 heures un de ses sujets ou de ses reportages sur une actualité du jour, car ce journal est de très bonne qualité et nous avons tout à fait confiance dans le travail de ses équipes. Ce n'est pas pour faire des économies, mais parce qu'il ne sert à rien de demander à des équipes de refaire ce qui a déjà été bien fait à la mi-journée.

De notre point de vue, il y aura un avant et un après cette erreur. Un audit a été fait pour essayer de comprendre comment tout cela a pu se passer. Il nous a permis de comprendre que la communication entre les éditions est essentielle. Ce jour-là, il y a eu une défaillance.

Il nous a aussi permis de renforcer nos procédures de vérification et de relecture des textes et des infographies. Ce genre d'erreur entache le travail de tout le monde et porte préjudice à ce que nous avons de plus précieux dans le service public : notre crédibilité. Je vous le dis les yeux dans les yeux : nous avons tout fait pour que cette erreur ne se reproduise pas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Calvez souhaitait savoir si, dans vos fonctions au sein de l'audiovisuel public, à la radio et à la télévision, vous aviez subi des pressions externes ou internes ?

Mme Léa Salamé. Jamais. Je le dis sous serment : je n'ai jamais subi de pressions ni de l'extérieur, ni de ma direction, ni d'un homme ou d'une femme politique. J'ai reçu des textos d'hommes ou de femmes politiques mécontents de leur interview et en colère, ce qui est normal : nous ne sommes pas là pour leur plaire. Mais je n'ai jamais subi de pressions.

M. Julien Duperray. S'agissant des questions relatives à la transparence, à la concurrence, à l'audience et à notre offre éditoriale, nous avons, à France Télévisions, une particularité : les audiences ne sont pas l'alpha et l'oméga de notre réflexion. Nous les regardons, bien entendu, mais nous pensons que c'est grâce à notre offre éditoriale et à notre différenciation que nous pourrions rencontrer le plus large public possible. Et c'est très concret.

Chaque soir, à 20 heures, nous proposons une deuxième partie du journal télévisé, d'une durée de quinze à vingt minutes, consacrée à un thème précis – nous en avons traité près de soixante-dix depuis le début de l'année. Il y a du reportage, du décryptage, des infographies, des journalistes en plateau, et nous couvrons tous les champs, de l'économie – la dette – à l'international – nous avons fait des émissions spéciales sur l'Iran, le Venezuela et l'Ukraine – , en passant par la société – la place de l'intelligence artificielle ou les exploits de la médecine. C'est absolument inédit et unique dans l'offre d'information télévisée.

Nous pensons que c'est en allant vers ce type d'offre éditoriale et en la développant que nous gagnerons la bataille des audiences, à tout le moins que nous ferons venir chez nous autant de téléspectateurs que possible. Effectivement, les questions d'audience se posent : on fait ce métier pour être regardé par le plus grand nombre. Le nombre global de personnes qui regardent la télévision est en constante baisse : nous avons connu, la saison passée par exemple, des bilans contrastés.

Avec l'offre actuelle, nous arrivons à stabiliser nos audiences et même à les améliorer, grâce notamment à la deuxième partie du journal télévisé, qui est très importante pour nous et pour nos téléspectateurs. Nous avons la satisfaction de constater qu'elle trouve son public : elle a gagné deux points d'audience en un an, ce qui nous permet d'être la chaîne dont l'audience progresse le plus.

C'est satisfaisant, parce que cette partie est très exigeante. Consacrer quatre minutes à la dette pour en expliquer l'histoire à nos téléspectateurs, c'est un pari d'audience, mais c'est un choix éditorial. Comme le journaliste qui s'est occupé de cette séquence est talentueux, c'était très réussi et l'audience a été bonne. C'est l'éditorial qui nous amène vers l'audience.

Mme Léa Salamé. M. Maurel nous a interrogés sur la façon d'intéresser les jeunes. L'audience du 20 heures, pour laquelle je remercie une nouvelle fois les équipes, est bonne, mais elle n'est pas tout. Son audience numérique explose.

M. Julien Duperray. Nous sommes bien conscients des évolutions et nos contenus de qualité doivent vivre davantage qu'à 20 heures précises chaque soir.

La semaine dernière, sur nos réseaux sociaux – TikTok, Instagram, Facebook, X –, les sujets que nous avons postés ont réalisé plus de 50 millions de vues, soit une audience colossale, qui leur donne une vie incroyable. Par exemple, nous avons publié sur Instagram un sujet étonnant sur une avancée médicale visant à soigner les grands brûlés grâce au ver marin : il a obtenu près de 3 millions de vues.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. M. Maurel a posé une question sur les contraintes budgétaires. Le contexte financier vous contraint-il à renoncer à des sujets, à réduire la voilure ? Faites-vous un journal télévisé avec moins de moyens ? Les évolutions technologiques permettent-elles de compenser cette contrainte ?

M. Hugo Plagnard. La contrainte budgétaire, vous la connaissez ; tout est public. Nous faisons un journal avec les moyens qu'on nous donne. Ils sont substantiels, ce qui nous permet de bien travailler. Nous n'en sommes pas moins comptables des deniers publics.

Notre couverture de l'international a été évoquée. Elle est prioritairement réalisée par nos bureaux à l'étranger – à Washington, à Rome, à Moscou, en Chine et ailleurs. Dans certains, les effectifs ont été renforcés – d'un journaliste à Washington, par exemple – pour continuer à assurer un bon niveau de production ainsi que des sujets, des duplex et des analyses de qualité. Ce maillage de France Télévisions à l'étranger est bénéfique pour le 20 heures et pour toutes nos antennes – les bureaux à l'étranger travaillent aussi pour France Info et pour les autres éditions de France Télévisions.

Toutefois, partir dans un pays lointain est toujours coûteux et parfois risqué. Nous procédons alors à une mutualisation des coûts en envoyant une mission partagée entre les éditions. L'équipe, au lieu de produire un sujet pour une édition, reste deux ou trois jours supplémentaires et en fabrique deux ou trois, ce qui en assure la rentabilité – pardonnez ce mot, qui me semble le plus approprié pour vous répondre – en maximisant le nombre de reportages.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question de Mme Soudais portait sur une interview publiée par Konbini.

Mme Léa Salamé. On me ressort souvent cet extrait publié sur les réseaux sociaux. Dans cette interview d'une heure, j'ai parlé un peu comme je suis, assez librement. Je maintiens ce que j'ai dit ce jour-là mais j'aurais préféré que l'on diffuse l'intégralité de la séquence.

Je répondais à une question du journaliste qui, en substance, me demandait comment faire les meilleures interviews. Je lui ai dit que, moi-même, quand j'ai commencé à exercer mon métier, j'en ai connu tous les écueils. Le premier écueil de l'intervieweur est de penser que ses questions sont plus importantes que les réponses. Je n'y ai pas échappé.

Juste avant l'extrait isolé qui circule sur les réseaux sociaux, je lui ai dit que tout le monde était capable de poser des questions – ma mère est capable de poser des questions, lui ai-je dit. Et j'ai ajouté que ce qui faisait une bonne interview, c'était le moment, pas ma question, qui à la limite peut aussi bien être bonne ou non.

Le moment, cela signifie un moment d'humanité, de vérité. Un moment où, lorsque vous êtes face à nous, nous allons passer outre vos éléments de langage que vous avez tous, les hommes politiques notamment, et essayer de révéler quelque chose de l'homme politique qui

ne l'a pas été ailleurs. Nous allons essayer d'avoir un moment qui marquera, qui fera de cette interview autre chose qu'un filet d'eau tiède fait de questions et de réponses attendues, un moment où il se passe quelque chose de marquant ou qui fera avancer les choses.

De ce point de vue, je maintiens ce que j'ai dit. Tous les journalistes vous le diront : ce qu'ils veulent faire, dans une interview, c'est essayer d'obtenir autre chose que poser les questions que n'importe qui, d'une certaine manière, pourrait poser ; c'est obtenir de vous quelque chose – par exemple un moment d'émotion ou de colère – qui marque et fait dire aux Français qui écoutent : « Là, on est allé au-delà du filet d'eau tiède des éléments de langage du politique ».

Je vous remercie de m'avoir posé cette question, qui me permet de me justifier sur cet extrait, qui circule énormément sur Twitter, mais tronqué ; j'aurais bien aimé qu'il y figure en entier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Au sein du journal de 20 heures, vous présentez un format court d'investigation intitulé *L'œil du 20 heures*, dont l'objectif est de vérifier des affirmations, d'analyser des chiffres et d'éclairer les Français sur des sujets complexes, controversés ou médiatiques. À votre avis, *L'œil du 20 heures* devrait-il consacrer un reportage aux centaines de millions d'euros de contrats de production conclus chaque année par France Télévisions avec des sociétés privées, parfois dans des conditions qui interrogent ? *L'œil du 20 heures* devrait-il s'intéresser à la prime annuelle de performance de près de 80 000 euros de Delphine Ernotte-Cunci et aux dépenses somptuaires engagées par la direction de France Télévisions alors même que l'entreprise est au bord de la faillite ? Autrement dit, l'investigation du service public s'applique-t-elle à son propre fonctionnement et à l'usage de l'argent des Français ?

Mme Léa Salamé. *L'œil du 20 heures* est un excellent module, très identifié par nos téléspectateurs et très attendu par les Français qui nous regardent. Je laisse la parole à Hugo Plagnard, qui y a longtemps travaillé.

M. Hugo Plagnard. Nous lisons avec attention votre rapport et jugerons en temps et en heure s'il y a matière à investiguer. Comme Julien Duperray l'a longuement expliqué, notre indépendance est totale. Nous travaillons même sur des sujets qui concernent peu ou prou France Télévisions.

Je citerai l'exemple des Jeux olympiques et paralympiques, dont il ne vous a pas échappé que nous étions les diffuseurs. Nous avons misé sur cet événement, parce que nous pensions qu'il était important pour la France, pour le monde et pour France Télévisions.

Son traitement par France Télévisions a donné lieu à des investigations très poussées, notamment un numéro de *Complément d'enquête* dont j'étais rédacteur en chef. Je puis témoigner que nous avons fait ce reportage en toute indépendance, comme le prouvent les informations qu'il contenait.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 11 septembre dernier, dans « L'Émission politique » diffusée sur France 2, Caroline Roux recevait Matthieu Pigasse. Elle l'a présenté ainsi : « Ce n'est pas facile d'avoir des patrons qui viennent dans des émissions politiques ».

Mais Caroline Roux a oublié de préciser que Matthieu Pigasse avait appelé à voter pour le Nouveau Front populaire en 2024, qu'il avait récemment fait la une de *Libération* en

indiquant « Je veux mettre les médias que je contrôle dans le combat contre la droite radicale » et qu'il était actionnaire de Mediawan, qui produit plusieurs émissions de France Télévisions, dont certaines animées par Caroline Roux elle-même. Cela lui a valu, le 5 janvier dernier, un rappel à l'ordre de l'Arcom pour manquement aux exigences d'honnêteté et de rigueur de l'information.

Vous-même, vous recevez des invités chaque samedi sur le plateau de « Quelle époque ! », dans un format que l'on peut qualifier de similaire. Si vous deviez recevoir Matthieu Pigasse samedi prochain, que diriez-vous pour le présenter aux Français ?

Mme Léa Salamé. Cette question, monsieur Alloncle, s'adresse à Caroline Roux, pas à moi. Je n'ai pas à commenter ce qu'elle fait ! Par ailleurs, elle est salariée de France Télévisions. Elle fait comme elle l'entend et elle fait très bien son travail.

Quant à moi, si je devais présenter Matthieu Pigasse – je crois l'avoir reçu il y a environ deux ans, lorsqu'il a publié un livre, mais je ne me souviens pas exactement de la façon dont je l'ai présenté –, je le présenterais comme un banquier d'affaires détenant des actions dans des médias. Puis, je l'interrogerais sur ses positions politiques, puisqu'il n'exclut pas, comme beaucoup d'autres, d'être candidat à l'élection présidentielle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous l'avez reçu le 21 octobre 2023. Le rapporteur pourra regarder l'émission...

M. Charles Alloncle, rapporteur. La semaine dernière, les responsables de l'information de France Télévisions nous ont expliqué que le service public avait pour exigence de présenter systématiquement l'étiquette politique des personnes invitées sur un plateau de l'audiovisuel public. Si, demain, vous invitiez Matthieu Pigasse ou toute autre personnalité politique engagée à gauche, assumeriez-vous de le présenter comme quelqu'un d'engagé politiquement, ce que visiblement Caroline Roux n'a pas fait ?

Mme Léa Salamé. Matthieu Pigasse est-il encarté ? Il a simplement dit qu'il voterait pour le Nouveau Front populaire, me semble-t-il. Est-il membre d'un parti politique ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'engage clairement contre la droite !

Mme Léa Salamé. Certes. Si je l'invitais, je lui poserais des questions très claires, auxquelles il apporterait sans doute des réponses de gauche. Je ferais alors ce que je fais systématiquement pour tous les intervenants : une interview contradictoire.

Il ne me semble pas, mais cela m'a peut-être échappé, que Matthieu Pigasse soit membre d'un parti. Honnêtement, je ne l'ai pas reçu depuis longtemps ; je n'ai donc pas présents à l'esprit tous les éléments. S'il était membre de La France insoumise, des Écologistes ou du parti socialiste, je le dirais, mais je ne crois pas qu'il soit encarté. Il est chef d'entreprise.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous l'auditionnerons et nous lui poserons la question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vous poser une question sur votre conception du service public audiovisuel. Vous avez animé, de 2016 à 2019, l'émission « Stupéfiant ! », qui incarnait selon moi pleinement les missions fondamentales du service public : traiter des sujets culturels exigeants ; les rendre accessibles ; faire dialoguer des

personnalités issues d'horizons très différents, telles que Bernard Arnault, Michel Houellebecq et Bernard Pivot, dans un cadre assumant une part de divertissement.

Pourtant, après trois saisons, la direction de France Télévisions a décidé de réduire fortement les budgets de cette émission, qui a progressivement disparu de l'antenne. Dans le même temps, France 2 consacre une part très importante de sa grille de programmes à des jeux – jusqu'à neuf cases par jour, contre une pour TF1.

Comprenez-vous cette évolution de la programmation de France 2 ? Considérez-vous que la direction de France Télévisions fait le bon choix en privilégiant la multiplication des jeux commerciaux, que l'on trouve abondamment sur les chaînes privées commerciales, au détriment du développement et de la pérennisation de formats culturels populaires et exigeants tels que « Stupéfiant ! » ?

Mme Léa Salamé. D'abord, je vous remercie d'avoir été un téléspectateur attentif de « Stupéfiant ! ». Beaucoup de gens me parlent de « Stupéfiant ! ». C'était une émission culturelle moderne et vivante, dont je suis très fière. Alain Delon avait accepté d'en être le parrain, ce qui a donné lieu, lors de son lancement, à une interview dont je me remémore comme l'un des meilleurs moments de ma carrière, à Palerme, dans le palais où a été tourné *Le Guépard*, juste avant que sa maladie ne s'aggrave.

Je ne suis pas directrice des programmes, donc je ne décide pas des programmes que nous lançons. Je pense que les jeux sont importants et qu'une émission comme « Stupéfiant ! » est importante. L'audiovisuel public est le seul endroit où vous avez une grande émission sur les livres en prime time – « La Grande librairie » sur France 5. Aucune chaîne privée ne peut se permettre de parler de livres pendant deux heures, à 21 heures. Voilà ce que permet le service public.

L'audiovisuel public permet de faire de grands documentaires historiques et culturels. Je pense aussi, ayant été longtemps à la radio, que les podcasts de Philippe Collin sur l'histoire sont fantastiques, et que seul le service public peut faire ça. Seul le service public peut financer des programmes pour enfants tels que « Les Odyssées » et « Oli » – j'endormais mes enfants, quand ils étaient petits, avec le podcast « Oli ».

C'est la grandeur et la fierté du service public. Le service public sert à ça. Rachida Dati, dans une interview que j'ai réalisée avant qu'elle ne soit ministre de la culture, a dit : « L'audiovisuel public, ça fait partie de l'égalité des chances, ça fait partie du parcours républicain ».

Quant aux jeux, je les trouve aussi très importants. Le jeu « 100 % logique », présenté par Cyril Féraud, je le regarde en famille. Il fait réfléchir les enfants. Les jeux présentés par Nagui attirent un public très large : je trouve cela très bien, car il faut de tout sur le service public de l'audiovisuel.

Le service public, ce sont des valeurs et beaucoup d'argent consacré aux documentaires et aux grandes soirées, consacrées, par exemple, à l'illettrisme ou au handicap. Qui finance cela sur les chaînes privées ? C'est ça, le service public ! C'est ça, les valeurs du service public et sa fierté ! J'aimerais que, dans cette commission d'enquête, on l'entende aussi, et que vous aussi en soyez fiers.

Toutes les grandes démocraties ont un service public de l'audiovisuel fort. La France a la chance d'avoir un service public de l'audiovisuel fort. C'est ce qui fait notre exception culturelle. Il ne faut pas l'abîmer. Il faut peut-être le réformer ; tout n'est pas parfait et sa critique est justifiée sous de nombreux aspects. Vous avez raison de vous en saisir. Mais c'est énorme ce que fait le service public sur la culture, sur l'histoire, sur les grands documentaires, sur l'international et ça, les chaînes privées ne le font pas, ou beaucoup moins.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Diriez-vous qu'il manque un grand magazine culturel tel que celui que vous présentiez sur France 2 ?

Mme Léa Salamé. Pour moi, « Quelle époque ! » est un grand magazine culturel ! Il fait vendre des livres. Nous recevons des écrivains, tels que Philippe Besson et Alexandre Devecchio récemment ; ils nous parlent de l'impact de leur passage dans l'émission. France Inter et France Culture font vendre des livres, des places de concert, des entrées de cinéma. C'est aussi leur fonction.

Des attachés de presse m'ont dit, trois jours après avoir reçu un réalisateur ou un acteur, que les ventes de places de théâtre avaient explosé. C'est cela aussi, le service public. Et vraiment, nous pouvons en être fiers. On peut pointer ce qui ne marche pas, mais on peut aussi parler de ce qui marche bien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je partage totalement vos mots sur la grandeur du service public, qui consiste notamment à proposer des programmes que les chaînes privées commerciales ne peuvent pas forcément diffuser. Toutefois, programmer sur France 2, chaîne phare du service public de l'audiovisuel, neuf jeux par jour quand TF1 n'en propose qu'un, est-ce vraiment ça, la grandeur de l'audiovisuel public ? Ne pourrait-on pas diffuser d'autres programmes plus exigeants, culturels notamment, tels ceux que vous avez animés ? Quels sont selon vous l'ADN et la différence de l'audiovisuel public par rapport aux chaînes privées commerciales ? Faut-il pour y satisfaire diffuser neuf jeux par jour ?

Mme Léa Salamé. Au risque de me répéter, je n'ai pas à donner mon avis sur la grille des programmes. Vous m'interrogez sur moi, sur mon travail, sur l'information et sur le 20 heures ; je réponds à vos nombreuses questions depuis bientôt trois heures.

Quant aux jeux, il n'y a rien de honteux à en diffuser. Le divertissement participe du service public de l'audiovisuel, au même titre que l'information. Les jeux rassemblent les Français, qui les plébiscitent.

Il ne m'appartient pas de juger s'il y en a trop ou pas assez ; c'est à Delphine Ernotte-Cunci et au directeur des programmes qu'il faut poser la question. « Stupéfiant ! », des jeux, « Quelle époque ! », des grands magazines d'investigation, une grande soirée consacrée à l'illettrisme, beaucoup d'argent mis sur l'information : cette diversité est une bonne chose.

Vous me demandez ce qui distingue le service public. Sa vraie différence, c'est l'éclectisme et la diversité. On peut tout avoir : des jeux, des émissions politiques, des grandes soirées d'investigation, des grandes soirées de témoignage. C'est tout cela et c'est aussi l'investissement dans la fiction et le cinéma français, secteur qui fait travailler des milliers de personnes et rapporte de l'argent à l'audiovisuel public – ce n'est pas seulement un coût.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous allez nous quitter pour préparer le journal de ce soir. Évoquez-vous cette audition ? Plus globalement, quel éclairage médiatique comptez-

vous apporter à cette commission d'enquête, laquelle a fait l'objet d'un reportage à ses débuts ? Le service public de l'audiovisuel fait-il preuve de pudeur par rapport à ces travaux de la représentation nationale sur les entorses au principe de neutralité et sur le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public ?

M. Hugo Plagnard. Le reportage que vous évoquez visait à expliquer l'objet de cette commission, dont plusieurs membres ont répondu à nos questions. Nous en avons diffusé un autre à l'occasion de l'audition de Delphine Ernotte-Cunci. Je doute que nous puissions en faire un sur cette audition.

Mme Léa Salamé. Il serait obscène que j'annonce un sujet sur moi au 20 heures. Nous attendons avec impatience votre rapport. Nous déciderons s'il y a ou non matière à un traitement. Nous prendrons cette décision de manière collective, avec mes deux rédacteurs en chef, leurs adjoints et toute l'équipe du 20 heures.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez indiqué au début de l'audition avoir reçu, tout au long de votre carrière dans l'audiovisuel public, des propositions du privé. Vous les avez toujours refusées et avez décidé de poursuivre votre carrière sur le service public de l'audiovisuel, en l'occurrence à France Télévisions. Pourquoi poursuivre votre carrière de journaliste dans l'audiovisuel public ? Qu'y trouvez-vous ?

Pourquoi décider, à un moment important de votre carrière – vous avez rappelé que vous étiez journaliste depuis plus de vingt ans – de poursuivre votre carrière, qui pourrait s'épanouir dans d'autres médias, privés notamment, dans l'audiovisuel public ? Qu'y trouve-t-on qu'on ne trouve pas ailleurs ? Votre réponse permettra peut-être de mieux comprendre la singularité de l'audiovisuel public et de ses missions par rapport au privé.

Mme Léa Salamé. J'ai travaillé dans le privé auparavant et peut-être y retournerai-je demain. Ce n'est pas mieux ou moins bien. C'est différent, le service public. J'y trouve une forme de supplément d'âme. Je vous ai raconté d'où je venais. Je suis arrivée en France à 5 ans. J'ai été naturalisée à 10 ans. Il y a pour moi quelque chose de viscéral, à cette période de ma vie, à être dans le service public.

Puis, je suis fière du service public de l'audiovisuel. Il est critiquable, certes, il ne fait pas tout bien, mais il constitue une exception culturelle. Je m'y sens bien. Les équipes sont formidables : elles s'arrachent dans le travail. Je l'ai dit dans mon émission du samedi soir et je le répète ici : les 400 journalistes de la rédaction de France Télévisions, qui est la plus grande d'Europe, travaillent avec le service public chevillé au corps. Ils s'arrachent du matin au soir pour faire le meilleur journal possible. Les équipes, c'est important pour moi. Quitter celle que j'avais à la matinale d'Inter a été un creve-cœur.

Je vous le dis simplement : je me sens bien dans le service public, j'y suis heureuse. Demain, dans deux ou cinq ans, peut-être irai-je dans le privé, parce que c'est très bien aussi, mais, à cette période de ma vie, je suis très heureuse et très bien dans le service public de l'audiovisuel.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame, messieurs, nous vous remercions de vos réponses. Madame Salamé, le rapporteur me fait savoir qu'il nous manque des documents sur vos sociétés de production. Il incombe à France Télévisions de nous les fournir. Je vais demander que l'on nous transmette tous les contrats et non simplement ceux d'une

année, ainsi qu'un classement par société de production, pour que nos administrateurs puissent travailler de manière efficace et accompagner le rapporteur dans sa mission.

La séance s'achève à douze heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, Mme Céline Calvez, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian.